

# RAPPORT ANNUEL DE MISE EN OEUVRE

2016

Collectivité Territoriale de  
Guyane

FEDER - FSE

## Table des matières

---

### Contenu

I-	Identification du rapport annuel de mise en œuvre .....	3
II-	Vue d'ensemble de la réalisation du programme opérationnel .....	4
2.1	Les données financières.....	4
2.2	Les instruments financiers .....	9
2.3	Les indicateurs.....	9
III-	Réalisation de l'axe prioritaire .....	11
3.1	Vue d'ensemble de la réalisation.....	11
3.2	Indicateurs communs et spécifiques au programme.....	19
3.3	Valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	20
3.4	Données financières .....	20
IV-	Synthèse des évaluations .....	21
V-	Problèmes entravant la réalisation du programme et mesures prises .....	22
VI-	Résumé à l'intention des citoyens.....	26
VII-	Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers .....	27
VIII-	Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante .....	28
IX-	Progrès accomplis dans l'élaboration et la réalisation de grands projets et plans d'action communs .....	31
9.1	Grands projets.....	31
9.2	Plans d'action communs .....	32
X-	Evaluation de la mise en œuvre du PO .....	33
11.1	Réalisation des objectifs.....	33
10.2	Mesures spécifiques prises .....	60
10.3	Mesures spécifiques prises en faveur du développement durable .....	63
10.4	Communication de données sur le soutien utilisé pour atteindre les objectifs liés au changement climatique.....	65
10.5	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	67

XI- Informations et évaluation obligatoires conformément à l'article 111 .....	69
11.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	69
11.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, réalisées dans le cadre de la stratégie de communication.....	69
XII- Informations complémentaires susceptibles d'être ajoutées, en fonction du contenu et des objectifs du PO .....	84
12.1 Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	84
12.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds.....	86
12.3 Progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales.....	86
12.4 Le cas échéant, contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	86
12.5 Progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	86
Annexes .....	92
Annexe 1 : Résumé à l'intention du citoyen .....	92
Annexe 2 : Informations sur les instruments financiers.....	92
Annexe 3 : Tableaux des indicateurs et données financières .....	92

## I- Identification du rapport annuel de mise en œuvre

---

Programme opérationnel FEDER - FSE	Objectif « CONVERGENCE »
	Collectivité Territoriale de Guyane
	Période 2014 – 2020
	N° de décision : C(2014)10192 N° de code CCI : 2014FR16M20P011
Rapport Annuel de Mise en œuvre 2016	Version : 1.1
	Date d'approbation du rapport par le comité de suivi : 27 Juin 2017

## II- Vue d'ensemble de la réalisation du programme opérationnel

---

Le présent rapport porte sur la programmation du FEDER-FSE Guyane, depuis son adoption. Il couvre ainsi les années 2014, 2015 et 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

### 2.1 Les données financières

La maquette du PO FEDER-FSE Guyane s'élève à 392,48M€.

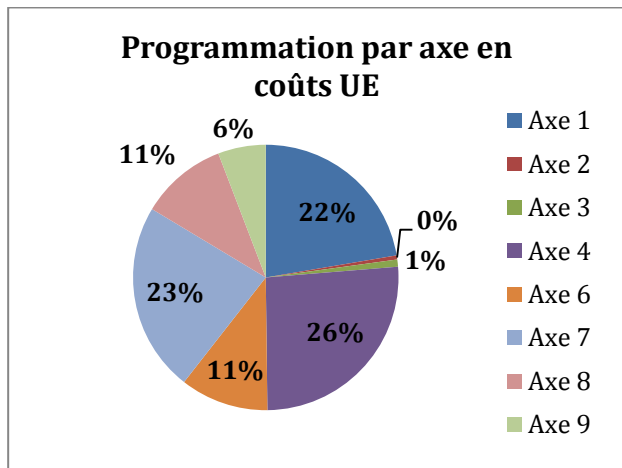
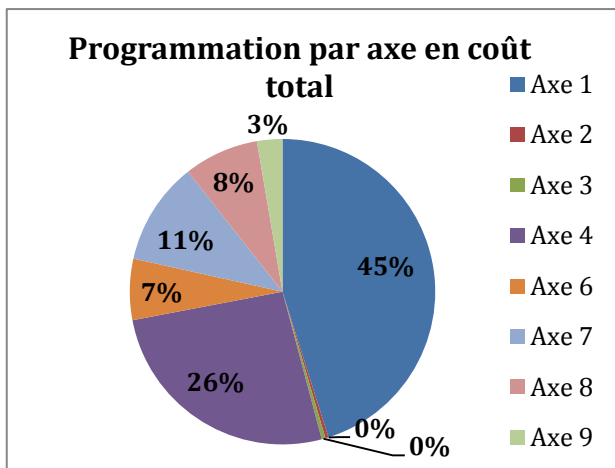
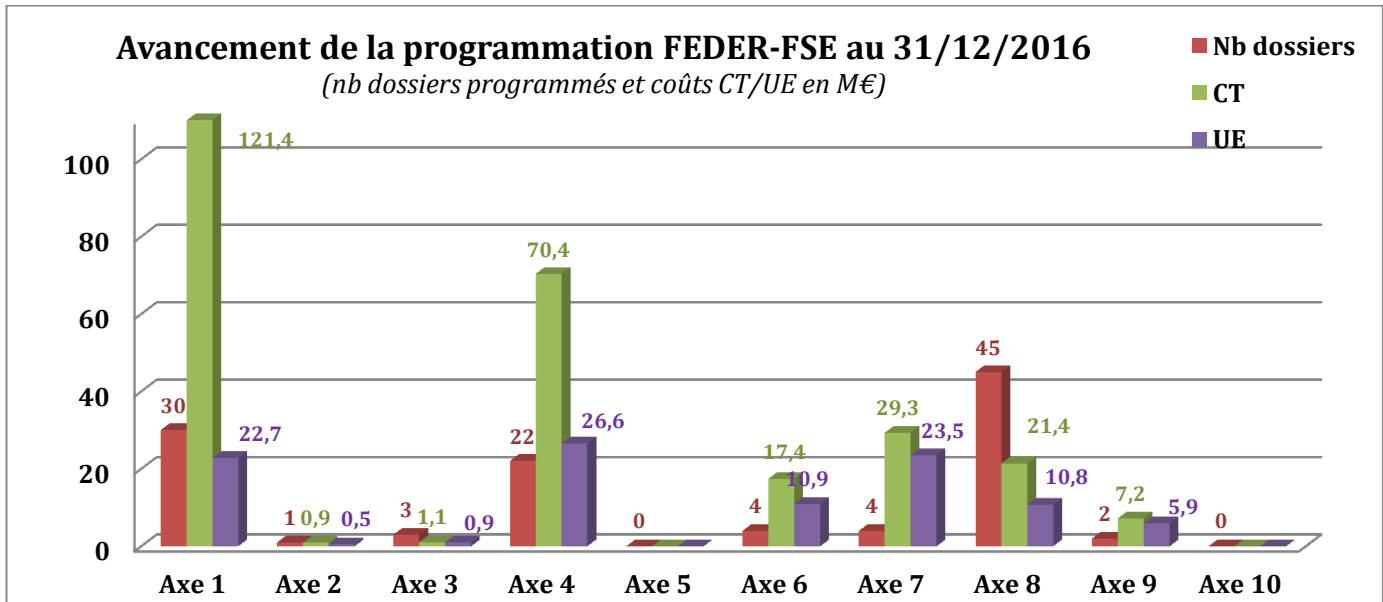
La maquette FEDER étant de 338,1M€ et celle relative au FSE de 54,4M€.

Au 31 décembre 2016, elle a été programmée à hauteur de **101,8M€ de FEDER et FSE, soit près de 26%** pour un CT de 269,1M€.

Au titre du FEDER seul, 107 dossiers ont été programmés pour un coût total de **239,7M€, soit 78,4M€ de FEDER.**

Quant au FSE, 4 dossiers programmés pour un coût total de **29,3M€, soit 23,5M€ de FSE.**

Si au total ce sont 8 axes sur 10 de l'ensemble du PO qui ont été programmés, on constate tout de même que la programmation est particulièrement importante pour les axes 1 (recherche et développement des entreprises) et 4 (aménagement), consommant respectivement -en termes de montants programmés en coût total- 83% et 60% de leur enveloppe.



**Rappel des axes et de leurs OS programmés :**  
 Axe 1 : Recherche et soutien aux entreprises (OS1,2,3)  
 Axe 2 : Numérique (OS5)  
 Axe 3 : Efficacité énergétique (OS6)  
 Axe 4 : Infrastructures (OS8, 9,11)  
 Axe 6 : Education (OS13)  
 Axe 7 : FSE (OS14)  
 Axe 8 : Désenclavement (OS15, 16, 17)  
 Axe 9 : Assistance technique (OS18)

111 dossiers sont programmés au 31 décembre 2016 sur l'ensemble du programme, principalement pour les axes 1, 4 et 8.

L'essentiel des coûts programmés se concentre sur l'axe 1 dédié à la recherche et au soutien aux entreprises, qui a été largement consommé via appel à manifestation d'intérêt.

4 projets ont été déposés sur les axes 2 et 3 pour l'année 2016. Les actions sur le numérique sont en cours d'élaboration et sont en lien avec la mise en place :

- de l'ITI de Saint-Laurent
- du dossier de câble sous-marin.

L'axe 3 est quant à lui fortement axé sur le Grand Projet de Transport en site propre (TCSP), qui est encore en phase d'étude, bénéficiant notamment de l'aide de Jaspers.

Les nombreux dossiers instruits dans les domaines de l'eau, l'assainissement et des infrastructures (Axe 4) s'expliquent par les fortes attentes des communes, liées aux besoins importants qui les concernent en la matière.

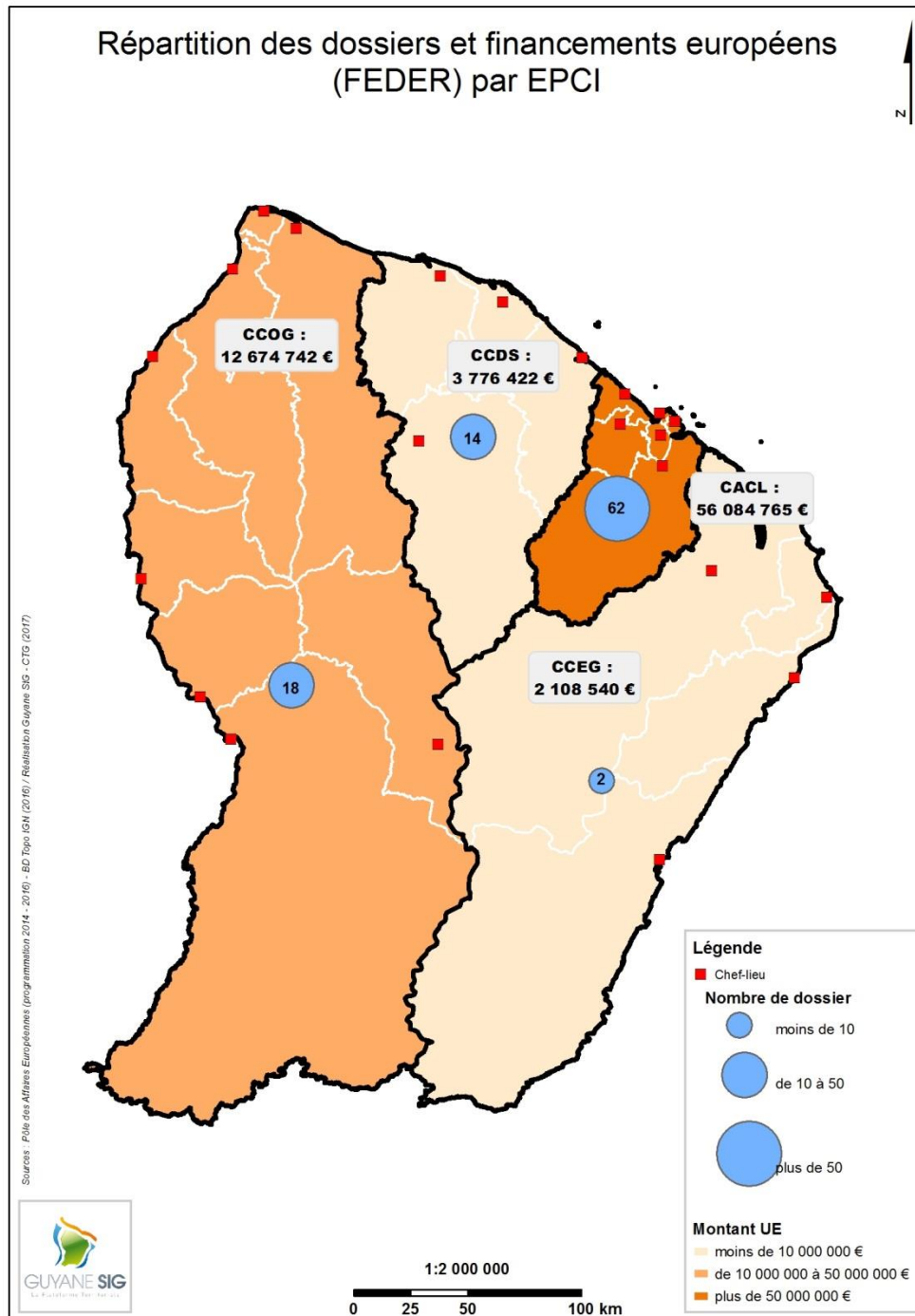
En ce qui concerne le scolaire (Axe 6), les dossiers programmés appartiennent à la liste prioritaire définie par le groupe technique éducation formation.

La programmation de l'axe 8 a débuté en fin d'année 2016 avec 41 dossiers, principalement au titre de l'aide au fret (OS16). Quant à l'OS 15, le financement des aérodromes, tel que prévu par le programme, est acté dans le Programme Pluri annuel d'Investissement de la CTG (adoptée courant 2016), et les actions du Grand Port maritime attendaient la validation du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC).

Aussi, la programmation sur les autres axes n'est pas inquiétante dans la mesure où celle-ci relève prioritairement de procédures d'Appel à Manifestation d'intérêt et Appel à projet, conformément aux attentes de la Commission Européenne. Ils impliquent des délais plus longs, mais permettent une visibilité et un pilotage sur la consommation de l'enveloppe et une meilleure analyse et concurrence des projets en fonction des besoins du territoire. Ainsi, 37M d'euros ont été préemptés et 183 projets sélectionnés d'ores et déjà via AMI, constituant ainsi une bonne réserve de programmation puisque nous sommes en attente des dossiers complets.

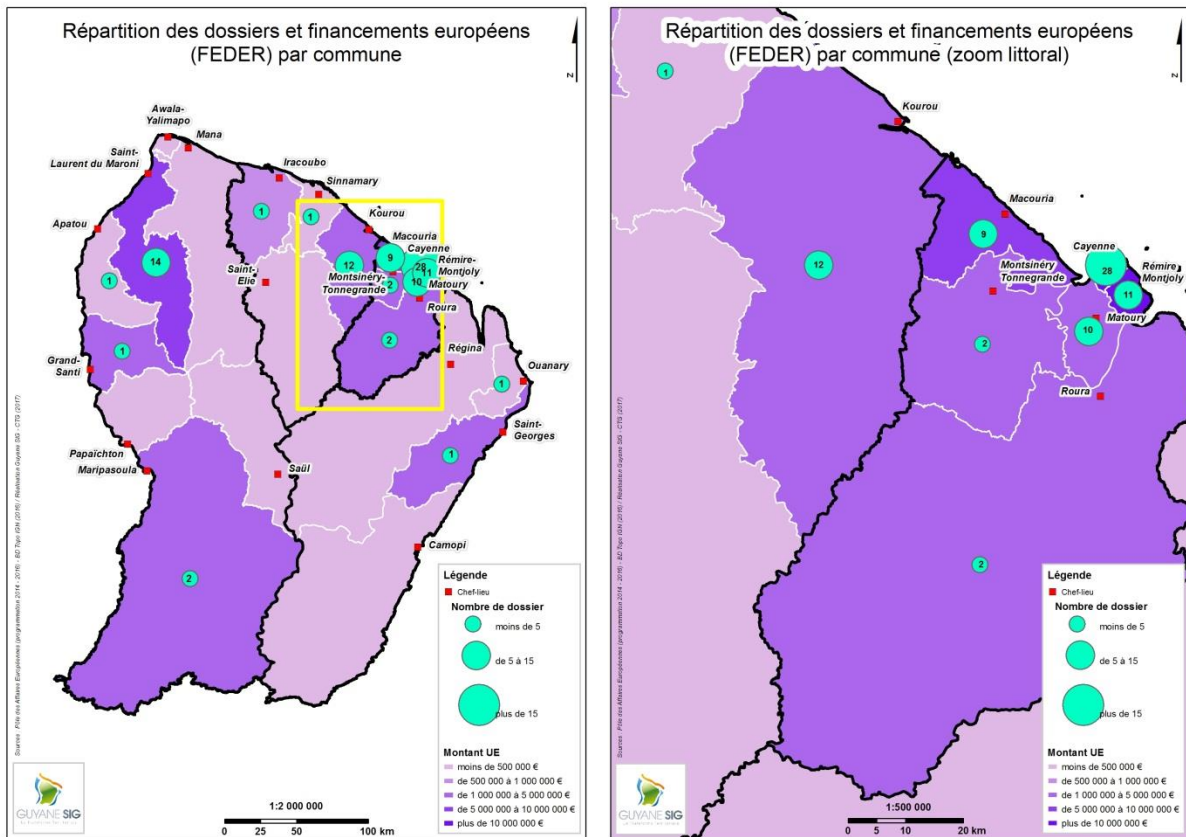
Enfin, on constate que sur l'ensemble des dossiers programmés pouvant être rattachés à des communes ou EPCI (soit 96 dossiers sur les 111 programmés puisque 15 dossiers sont d'ampleur et d'impacts dits « régionaux ». C'est par exemple le cas de dossiers soutenus au titre de la recherche épidémiologique ou encore d'études sur la biodiversité halieutique du plateau continental de la Guyane), **près de 65% concentrent environ 75% des montants FEDER au niveau de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)**. Ce sont ensuite **19% des dossiers pour 17% des montants FEDER qui se trouvent mobilisés sur l'Ouest Guyanais (CCOG)** et **15% des dossiers pour 5% des financements européens qui relèvent de la Communauté de commune des Savanes (CCDS)**. Aussi, on observe que malgré un **faible nombre de dossiers (2%)**, la **Communauté de Commune de l'Est guyanais rassemble plus**

de 2,1M€ de FEDER. C'est en effet le projet de création d'une unité de biomasse bois à Saint-Georges de l'Oyapock qui concentre à lui seul 2M€.





A noter que cette répartition se trouve affinée dans la carte suivante, qui permet un « zoom avant » sur le littoral ayant bénéficié de la majorité des financements FEDER sur les années de référence 2014 à 2016 inclus.



Pour finir, il est important de nuancer ces éléments en les mettant en perspective par rapport à la logique globale des fonds européens. En effet, si la majorité des financements FEDER semblent orientée vers le littoral, il faut néanmoins rappeler que le FEADER s'inscrit en complémentarité sur les zones isolées, et à son tour rassemble l'essentiel des financements européens sur la CCOG en ce début de programmation. Des cartes permettant de mettre en relations ces deux fonds majeurs piloté par l'autorité de gestion de la CTG sont en cours de réalisation et permettront ainsi d'avoir une lecture intégrée.

## 2.2 Les instruments financiers

Aucun instrument d'ingénierie financière n'a été programmé au 31 décembre 2016. Un marché public sera lancé très prochainement pour retenir des candidats au plus tôt et lancer l'ingénierie financière.

A savoir, que les dernières directives du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) permettent aux autorités de gestion (AG) de signer des accords de financement avec des Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), ici BPI France, sans mise en concurrence préalable aux titre de l'exception de la coopération public-public prévue dans la directive marchés publics 2014/24, afin de lui confier la gestion des instruments financiers cofinancés par les fonds européens. Toutefois, cette complexité et ce flou vis-à-vis des instruments financiers met en péril les structures Guyanaises actuelles, et n'incite pas l'autorité de gestion à programmer tant que les dispositifs ne semblent pas sécurisés juridiquement, ce qui est le cas actuellement.

## 2.3 Les indicateurs

Les données disponibles des indicateurs du PO peuvent être valorisées par axe. Ces détails sont présentés dans la partie 11 relative à la réalisation des objectifs du programme (p37).

Mais il est également intéressant de présenter quelques nuances et difficultés relatives à leur saisie. A noter en effet qu'en ce début de programmation, peu de données relevant des indicateurs sont saisies et extraites de Synergie et que ces résultats doivent être nuancés :

- ✓ Certains besoins n'ont pas été couverts par les trames communes, en matière de suivi et d'évaluation notamment, impliquant un ajustement en fonction du paramétrage de Synergie. Par exemple, tous les indicateurs ne sont pas encore répertoriés sous Synergie ; pour certains il y a eu un amalgame dans les unités de mesure entre les indicateurs de réalisation et de résultat. Aussi, les extractions Synergie permettant le conventionnement imposent une distinction entre indicateurs qualitatifs et quantitatifs, qui n'existe pas dans notre PO et a parfois été un obstacle au renseignement de ces rubriques par les instructeurs ;
- ✓ Les requêtes ont pris un certain temps avant d'être disponibles, ne permettant pas d'extraction complète (opérations et indicateurs) sous Synergie avant le mois d'avril 2016.
- ✓ La traduction des indicateurs entre les volets complémentaires évaluation (outil adapté aux indicateurs régionaux, permettant ainsi de renseigner des nuances absentes de

- Synergie - trames communes) et les rubriques sous Synergie ont fait l'objet d'ajustements, parfois manuels, avant d'être adoptée par l'AG et adaptée à son PO ;
- ✓ Aussi, les porteurs de projet doivent encore être sensibilisés à ce type de démarche permettant la restitution régulière et réaliste de leurs réalisations, via le volet complémentaire évaluation ;
  - ✓ Ces données recueillies par la combinaison des volets évaluation et des données extraites de Synergie sont à nuancer car il s'agit essentiellement de valeurs prévisionnelle et déclaratives ;
  - ✓ D'autant plus que la plupart des projets étant pluriannuels, peu sont terminés et la plupart des indicateurs sont donc encore à l'heure actuelle prévisionnels.
  - ✓ De nombreux indicateurs sont issus de données macro-économiques et reposent sur une agrégation de dossiers, ou pour les indicateurs de résultats sur des données pluriannuelles ;
  - ✓ D'autres indicateurs ne sont liés qu'à la réalisation d'un « grand projet » phare, tel que le TCSP<sup>1</sup>, qui induit des étapes de mise en œuvre qui ne débiteront qu'à partir de 2018.

Ces éléments ne sont pas particulièrement inquiétants concernant le suivi des indicateurs ; ils permettent au contraire d'identifier les potentielles failles de paramétrage afin de les combler par des outils régionaux, adaptés aux spécificités du territoire, ce qui impose parfois un certain temps d'ajustement. Ils permettent également de justifier ce qui aurait pu être associé à un retard mais est en fait lié au contexte du lancement du programme, qui implique de fait un temps d'agrégation des dossiers et des données, fournissant la matière à évaluer.

A noter que des outils ont été mis en place manuellement par l'autorité de gestion (volet complémentaire aux dossiers, notamment), pour pallier aux manques et s'adapter aux besoins de l'évaluation. Ils sont encore en phase d'expérimentation et de test, mais s'avèrent jusqu'à présent régulièrement et correctement utilisés. Ils permettent de maintenir un lien continu entre l'instructeur, le porteur et l'évaluateur et de récupérer aussi bien les données réglementaires (indicateurs obligatoires, rattachés au programme), que des données complémentaires valorisant les projets soutenus de manière plus qualitative et permettant à terme d'illustrer au mieux les réalisations.

Enfin, les dossiers en cours d'instruction, ou la provision des crédits au travers des AMI ne présagent pas de risques importants quant à l'atteinte des indicateurs de performance en 2018.

---

<sup>1</sup>TCSP : Transport collectif en site propre

## III- Réalisation de l'axe prioritaire

---

### 3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

La maquette du PO FEDER-FSE Guyane s'élève à 392,48M€.

La maquette FEDER étant de 338,1M€ et celle relative au FSE de 54,4M€.

Au 31 décembre 2016, elle a été programmée à hauteur de **101,8M€ de FEDER et FSE, soit près de 26%** pour un CT de 269,1M€.

Au titre du FEDER seul, 107 dossiers ont été programmés pour un coût total de 239,7M€, soit 78,4M€ de FEDER.

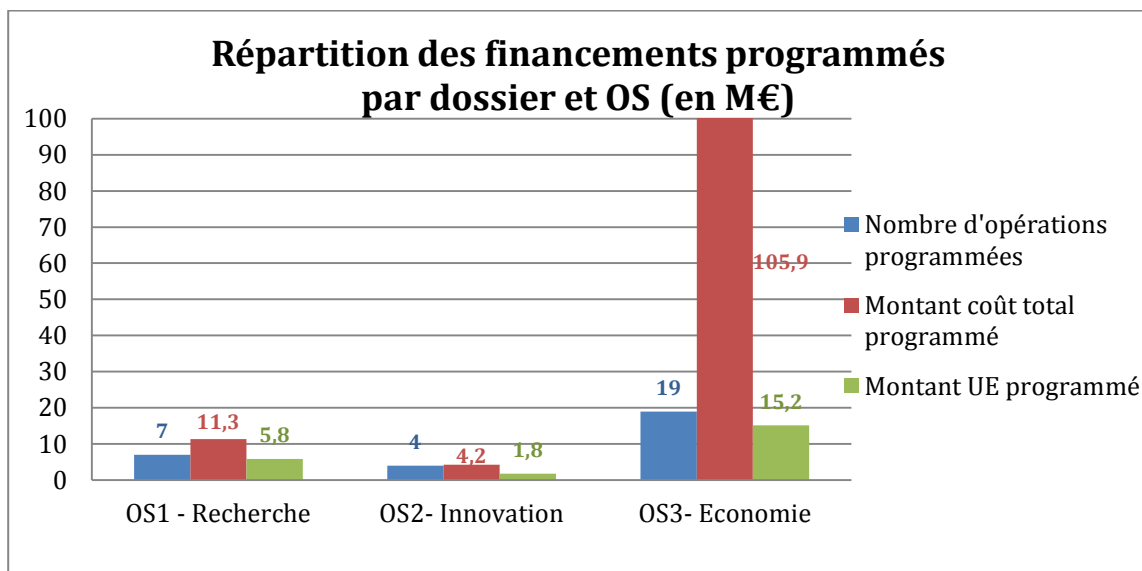
Quant au FSE, 4 dossiers programmés pour un coût total de 29,3M€, soit 23,5M€ de FSE.

### *Axe 1 : Encourager la recherche appliquée, les expérimentations et le développement des entreprises*

---

Au titre de l'axe 1, les trois OS ont été programmés au 31 décembre 2016, pour un montant total de **121,4M€**, soit **22,7M€** de FEDER. Ce sont 30 dossiers, répartis principalement sur l'OS3, qui a fait l'objet de plusieurs AMI (3 AMI lancés en 2016, soit 210 dossiers reçus et 91 sélectionnés pour cette seule année).

Au total, l'Axe 1 a été consommé à hauteur de **26,3% en part UE**, par rapport à la maquette. Les appels à manifestation lancés en 2015 et en 2016 prennent fin en 2017. A cet effet, 154 dossiers sont attendus en 2017 et 10 opérations issus des AMI ont d'ores et déjà été programmées en 2017 pour un montant FEDER de 3M d'€. Compte tenu du nombre de dossiers attendus, la suite de la programmation sur cet axe n'est pas inquiétante.



Au titre de l'OS1, qui vise à accroître l'activité de la recherche appliquée dans les domaines d'actions stratégiques de la SRI-SI, **7 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 5,8M€**, sur les 12,4M€ dédiés pour l'ensemble de la programmation (soit près de 47%). Cet OS a fait l'objet d'un AMI « recherche en Guyane », lancé en mars 2015, permettant la sélection de 14 dossiers sur 45 déposés. Au 31/12/16 seulement 4 de ces 14 ont été programmés.

L'objectif de l'OS 2 est d'accroître l'innovation des entreprises et le transfert de l'innovation en direction des entreprises dans les domaines d'action stratégiques de la SRI-SI. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 21,7M€ dont 16,4M€ de FEDER. Au 31 décembre 2016, la programmation reste la même que l'année précédente avec **4,23M€ en coût total programmé dont 1,75M€ de FEDER**, soit 19,49% de la maquette en coût total et 10,67% pour le FEDER. A noter que l'OS n'a pas fait l'objet de programmation en 2016 car une partie de cet objectif fonctionne par AMI -notamment ce qui est relatif au transfert de technologie dans les entreprises. L'AMI « Innovation en Guyane » lancé en 2016 a permis de retenir 28 candidats pour une enveloppe de 7M d'€. Début 2017, 4 dossiers ont été programmés pour un montant de 3M d'€. Cet AMI se clôture en 2017 et les 24 autres dossiers sont attendus au cours de l'année, ce qui ne présage pas d'inquiétude particulière sur la programmation de cet OS.

L'objectif de l'OS 3 est d'augmenter la taille et d'accroître la pérennisation des entreprises par un renforcement de l'accompagnement, de l'investissement et de leur environnement économique et financier. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 105M€ dont 57,8M€ de FEDER. En 2016, **près de 106M€ en coût total ont été programmés dont 15,2M€ de FEDER**, soit plus de 101% de la maquette prévue en coût total et 26% en part FEDER. Il s'agit d'accompagner le

développement d'entreprises dans des secteurs prioritaires par les stratégies régionales et la SRI-SI. Aussi, une enveloppe d'un montant de 2M€ de FEDER est préemptée à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de Saint-Laurent du Maroni. Une opération d'aménagement de parcelles d'un lotissement d'activités économique à Saint-Laurent a été programmée lors du premier comité de pilotage de synthèse local (CPEL) le 28 novembre dernier pour un coût total de 1,7 M€.

5 AMI ont été lancés depuis le début de la programmation sur l'OS3 et ont permis de retenir 127 candidats pour une enveloppe prévisionnelle de 46M d'€. Seulement 14 dossiers relevant de ces AMI ont été programmés -dont 4 depuis le début de cette année- pour un montant FEDER de 4,2M d'€. Les 5 AMI se clôturent en 2017 et les 113 autres dossiers sont attendus durant l'année.

## Axe 2 : Déployer les réseaux, les usages et les contenus numériques

L'axe 2 a été programmé, en fin d'année 2016 avec **un seul dossier au titre de l'OS 5, pour un coût total de 0,9M€ et un coût UE de 0,5M€**. Ceci représente à peine 1,5% de consommation de l'enveloppe dédiée pour l'axe, qui s'élève à 33,7M€ en part UE.

Il s'agit d'un projet de déploiement d'un réseau pour les objets connectés en Guyane, porté par la société IDEO GUYANE. Visant à renforcer l'attractivité numérique du territoire et la disponibilité des données numériques, ce premier projet programmé répond aux enjeux identifiés par l'OS.

Concernant le câble numérique, la procédure est en cours avec un choix du délégataire mi 2017. Le projet devrait bien voir le jour avant fin 2018. Des réunions régulières ont lieu avec les partenaires sur cet axe, afin de pouvoir pallier le cas échéant par d'autres projets si le câble devait tarder à voir le jour pour des questions juridiques. .

Pour rappel, cet axe concerne l'OS 4 relatif au projet du câble sous-marin et l'OS 5 relatif aux projets numériques qui doivent être déposés au fil de l'eau. A savoir également que l'OS4 relève en partie de l'ITI, dont la convention n'a été signée qu'au 15 avril 2016. Ce qui explique une programmation plus tardive. Toutefois, des travaux sont en cours avec la cellule animation ITI de Saint-Laurent du Maroni afin de coordonner les opérations sur le territoire liées à la problématique du numérique. A cet effet, une enveloppe de 15M€ est réservée pour la mise en place des opérations qui relèveraient de l'OS4 et l'OS5 pour l'ITI.

## *Axe 3 : Promouvoir l'efficacité énergétique*

---

Au titre de l'axe 3, **trois projets ont été programmés au 31 décembre 2016 sur l'OS 6 pour un montant de 1,07M€ en CT et 0,8M€ en part UE.**

L'enveloppe dédiée de l'axe est de 102,5M€ dont 46,4M€ en part UE. Elle a donc été consommée à hauteur d'à peine 2% en part UE.

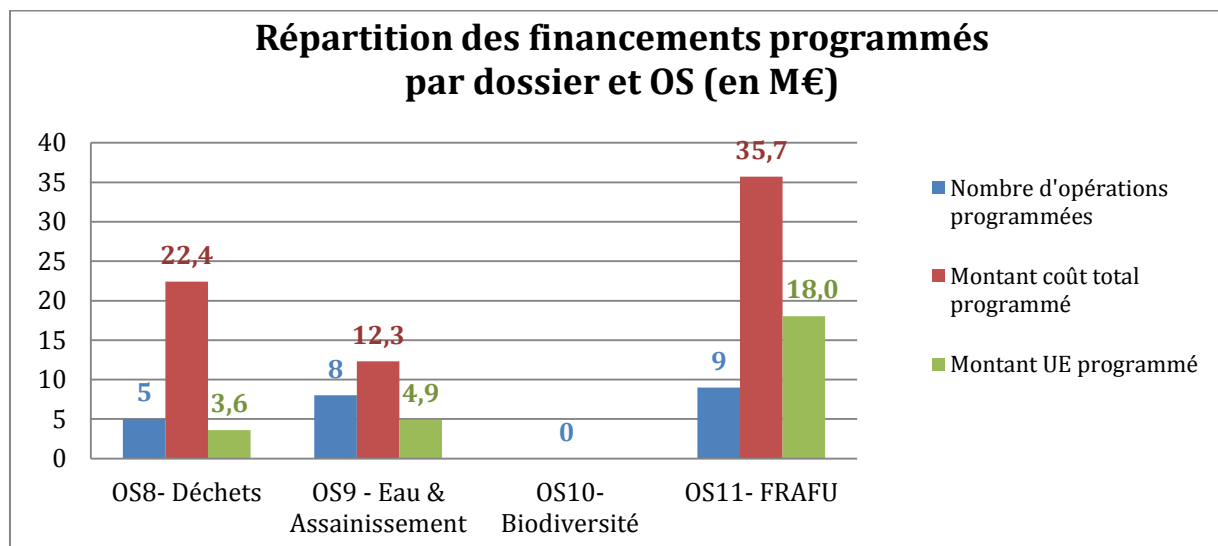
Une insuffisance de programmation est constatée sur l'OS6. Cela s'explique notamment par le mode de sélection principal des opérations sur cet objectif par appel à manifestation d'intérêt. Or aucun AMI n'a été lancé en 2016 sur cet OS. Pour pallier à cela, des appels à projets sur la thématique « efficacité énergétique », sont prévus pour le deuxième semestre 2017 et permettront de lancer la programmation. A noter en effet que la réglementation nationale sur l'efficacité énergétique demandait à être bien étudiée en termes de régime d'aide avant de lancer toute programmation.

Aussi, le dépôt du Grand Projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) fléché sur l'OS7 est également en attente. En ce début de programmation, mis à part de légères modifications du tracé du bus, il n'y a pas eu de changement majeur du projet. Pour rappel, le plan financier du grand projet est maintenu à un coût total de 144,2M€, qui comprend une part Etat de 20,1M€ et une part FEDER pré fléchée d'environ 40M€. Le projet est suivi par JASPERS et la CACL annonce un dépôt du grand projet pour la fin d'année 2017 (attente des dernières études environnementales).

## *Axe 4 : Promouvoir un développement durable par des infrastructures adaptées*

---

L'axe 4 dispose d'une enveloppe de 118M€ en CT, soit 67,5M€ en part FEDER. Il a été programmé à hauteur de **70,4M€, dont une part FEDER de près de 26,6M€** (soit, environ 39,4% de la maquette FEDER). Cette programmation concerne au 31 décembre 2016 3 OS, soit 22 dossiers.



L'objectif de l'OS 8 est d'accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 10M€ dont 5M€ de FEDER. En 2016, **22,4€ ont été programmées dont 3,6M€ de FEDER**, soit plus du double de la maquette en coût total (près de 224%) et 72,5% pour le FEDER.

Relativement touché par un retard structurel en matière de collecte et traitement déchet et au vu de la nécessité de mettre aux normes les décharges, le choix de l'AG a été de financer l'agrandissement d'une décharge, la création de déchetteries et la mise en place de site de transit de déchets.

L'objectif de l'OS 9 est d'accroître l'accès de la population à l'eau potable et de permettre un meilleur traitement des eaux usées limitant les rejets non conformes en milieu naturel. Ce, afin d'améliorer durablement la qualité des eaux et préserver l'environnement. Il concerne donc principalement les projets d'extension de réseau et de traitement des eaux usées. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 35M€ dont 19M€ de FEDER. En 2016, pour **8 projets programmés, ce sont 12,3M€ en CT soit près de 5M€ de FEDER** qui ont été programmés, c'est-à-dire 35% de la maquette en coût total et 25,8% en part FEDER.

L'OS 10, dont l'objectif est d'améliorer la conservation et la promotion de la biodiversité amazonienne, n'a pas encore été programmé au 31 décembre 2016. Sa maquette s'élève à 10M€, comprenant 6,5M€ de FEDER. Un appel à projet « Biodiversité » a été lancé début 2016 pour booster cette programmation, sur une première enveloppe FEDER estimée à 2M€. 14 projets ont été sélectionnés, sur les 29 reçus. Cependant aucun dossier complet n'a été déposé au cours de l'année 2016.



L'objectif de l'OS 11 est d'améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 63M€ dont 37M€ de FEDER. Une enveloppe d'un montant de 12M€ de FEDER est préemptée à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de Saint-Laurent du Maroni. 4 opérations ont été programmées à ce titre lors du premier comité de pilotage de synthèse local (CPEL) le 28 novembre dernier pour un coût total de 6,5M€, dont 2,6M€ de FEDER.

Au total fin 2016, ce sont **35,7M€ qui ont été programmés dont 18M€ de FEDER**, soit 56,6% de la maquette en coût total et 48,8% en part FEDER. Pour la seule année 2016, 7 nouveaux dossiers ont été programmés, portant à 9 le nombre de projets programmés au titre de l'OS 11 après validation par le Comité de Gestion et d'Engagement (CGE) du FRAFU.

## *Axe 5 : Améliorer l'accueil dans les structures médico-sociales sur tout le territoire*

---

L'axe 5 n'a pas encore été programmé, au 31 décembre 2016. L'enveloppe financière prévue sur cet axe est de 11,8M€ dont 10M€ de FEDER.

Cet axe est essentiellement dédié à des projets portés par la Collectivité Territoriale sur l'enfance en danger. Le pré-programme de ce projet est finalisé, le terrain retenu, et les pré-études lancées. Deux autres dossiers sont en cours d'instruction et un dossier supplémentaire en phase de dépôt prochainement, préjugant d'un démarrage effectif de l'axe en 2017.

## *Axe 6 : Construire et améliorer les infrastructures d'éducation et de formation*

---

L'enveloppe financière prévue sur l'axe 6 est de 40M€ dont 30M€ de FEDER. Au titre de cet axe, l'OS13 a été programmé au 31 décembre 2016, pour un montant total de **17,4M€**, soit 43,5% de la maquette en coût total et **près de 11M€** de FEDER, soit 36,5% de la maquette en part FEDER.

A noter que l'enveloppe va être rapidement consommée sur cet OS, du moins elle est déjà en partie affectée. En effet, un certain nombre de projets est fléché dans un listing de dossiers priorités par le groupe technique « construction scolaire ».

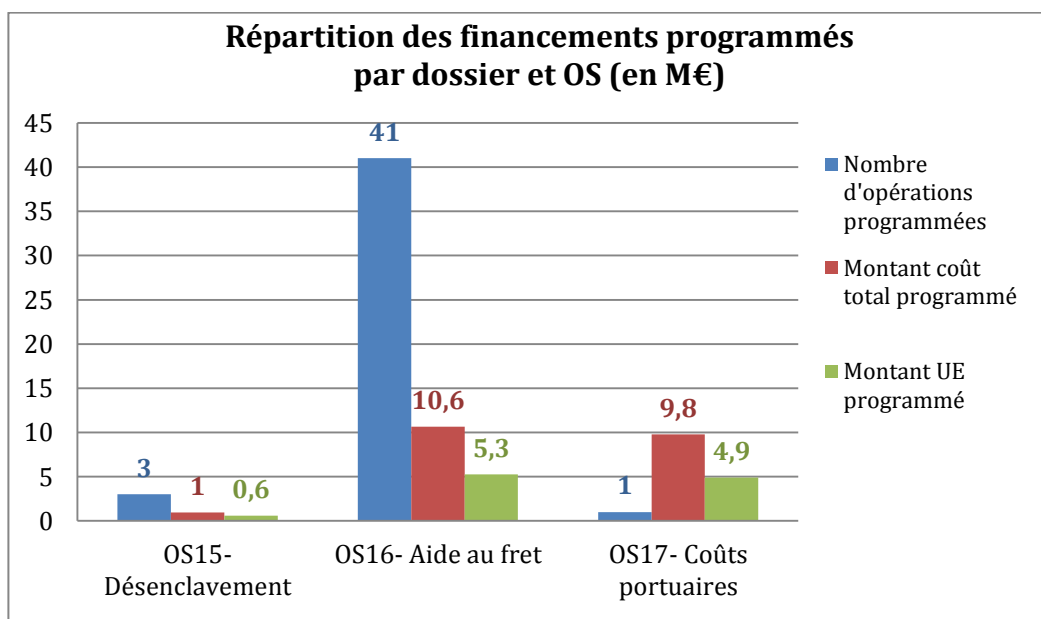
En 2016, 2 nouveaux projets ont été programmés, portant à 4 le nombre total pour l'OS 13.

## *Axe 7 : Favoriser l'insertion professionnelle par la mise en place de formations adaptées aux besoins des publics et en adéquation avec le tissu socioéconomique (FSE)*

L'axe 7 a entamé sa programmation en 2016, avec **4 dossiers programmés au titre des SIEG pour un total de 29,3M€ en coût total et 23,5M€ en part UE**. L'enveloppe dédiée de l'axe étant de 65,6M€, avec une part UE de 52,5M€, il s'agit d'une programmation de 44,7% aussi bien en coût total qu'en coût UE. Cette programmation est détaillée dans la mise en œuvre au point 11.

## *Axe 8 : Diminuer les surcoûts liés à l'ultra périphéricité*

Le désenclavement est au cœur de cet axe et s'inscrit ainsi dans une politique globale d'accès aux ressources permettant une croissance économique autonome, équilibrée géographiquement et également dans le cadre d'un meilleur accès pour tous aux services publics fondamentaux. L'axe 8 bénéficie au titre de ces objectifs d'une enveloppe de 84,5M€, comprenant une part FEDER de 52M€. Les 3 OS qui composent cet axe ont été programmés, de manière inégale comme illustré ci-dessous, pour un total de **21,4M€ soit 25,3% de la maquette réservée et une part FEDER de 10,8M€, représentant 20,7% de l'enveloppe européenne**.



L'objectif de l'OS 15 est d'augmenter l'accessibilité des zones isolées pour les personnes et le fret. L'enveloppe financière prévue au titre de cet objectif est de 15,4M€ dont 10M€ de FEDER. Il s'agit du premier OS de l'axe ayant été programmé en 2015, pourtant il reste bien en deçà de la programmation des deux autres. Deux nouveaux dossiers ont été soutenus en 2016, portant à 3 le nombre de projets programmés au total pour un montant total de **950 600€**, dont **606 540M€** de FEDER, soit environ 6% de la maquette à la fois en coût total et FEDER.

L'OS 16, visant à compenser les surcoûts des entreprises grâce à une aide au fret est le plus programmé de l'axe. Avec 41 dossiers, soit **plus de 10M€ en coût total soit 5,3M€ en part FEDER**, il a pour objectif de permettre une diminution ou du moins une stagnation du coût des importations par la prise en charge d'une partie des coûts du fret. Ceux-ci sont particulièrement importants du fait de l'éloignement géographique de la Guyane vis-à-vis des sources d'approvisionnement, de l'enclavement intérieur, de l'étroitesse du marché, etc... Les besoins étant élevé, cet OS n'a pas eu de mal à démarrer sa programmation et consommer 59% de son enveloppe (en CT comme en FEDER) en peu de temps. Il permet également d'atteindre la cible fixée par son unique indicateur de réalisation, puisque 41 entreprises ont bénéficié d'un soutien à l'aide au fret (CO-01), sur les 30 ciblées à l'horizon 2023.

Enfin, l'OS17 est axé sur un accompagnement du grand port maritime impacté par des coûts élevés en matière d'acheminement des marchandises, de transport maritime, de manutention portuaire et de taxes aux importations. Un seul dossier est programmé au 31/12/16 sur cet OS, pour un **coût total de 9,8M€ et un coût FEDER de 4,9M€**. Il s'agit d'un projet d'entretien des accès portuaires de Dégrad des Cannes.

### *Axe 9 et 10 : Mettre en œuvre une assistance technique au profit du bénéficiaire- FEDER (9) et FSE (10)*

---

L'enveloppe d'assistance technique au titre de l'axe 9 est de 13,88M€ en coût total, soit 11,79M€ en part UE. Un seul projet a été programmé sur cet axe en 2016, complétant le projet programmé en 2015. Ces deux dossiers portent l'axe à une programmation de **7,2M€ en coût total, soit 52% de la maquette, dont une part FEDER de 5,9M€, soit 50,2% de sa maquette également**.

## 3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme

Etant donné les retards de livraison des requêtes nécessaires pour l'extraction des tableaux requis ci-dessous, nous avons dû procéder de manière manuelle pour ce second rapport. Nous avons mis en place des outils de saisie et de suivi des indicateurs, sous forme de tableaux. Ainsi, nous transmettons ces données, en annexe, en suivant le découpage prévu au préalable pour les tableaux officiels.

A ce stade de la programmation, à défaut de pouvoir être remplis sous SFC comme non communiqués, « NC », nous mettrons la valeur « 0 » pour les indicateurs en question, en précisant en commentaire que l'axe n'a pas encore été programmé.

### **Cas particuliers à signaler :**

A noter que suite aux compléments d'informations pour lever les conditionnalités (critère 4 CEA G7), certains indicateurs ont été légèrement modifiés. Ces changements n'étant pas visibles sous SFC - dans l'attente d'une modification du PO, prévue au premier semestre 2017- il serait bon de les signaler ici au titre d'observations :

- L'OS6-1 : Une valeur de référence, cible et une méthodologie leur ont ainsi été attribuées en fonction des nouvelles données disponibles à l'échelle du territoire, notamment relatives au Plan Pluri annuel de l'Energie, adopté il y a peu. La Commission Européenne avait proposé à l'autorité de gestion de présenter la cible de l'indicateur OS6-1 sous forme de fourchette (« 995-1115 »), sans préciser les différents scénarios, cependant une moyenne de cette fourchette (« 1055 ») a été réalisée, car la saisie d'une fourchette n'est pas possible sous Synergie.
- L'indicateur OS6-2 a été modifié suite à ce même plan d'action de GEC, donnant lieu à une modification du PO suite à approbation en commission ad hoc évaluation puis en Comité de Suivi (avril 2016).
- L'indicateur CO34 a été transformé en indicateur spécifique (OS6-3), étant donné qu'un indicateur commun ne peut être modifié ni dans son intitulé ni dans son unité de mesure. Or, le plan d'action de GEC – joint à ce même courrier- a révélé la nécessité de suivre l'évolution des émissions de gaz à effet de serre par habitant (« en tonnes équivalent CO2 par habitant » et non en « tonnes équivalent CO2), du fait des spécificités liées au contexte guyanais, décrites elles-aussi en annexe.

Au 31 décembre 2016 néanmoins, aucun projet n'ayant fait l'objet d'une programmation au titre de cet OS, les valeurs de « 0 » ont été renseignées.

### 3.3 Valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

(Saisie dans les tableaux SFC- Voir annexe)

### 3.4 Données financières

Les tableaux sont remplis sous SFC (Annexe)

## IV- Synthèse des évaluations

---

Aucune évaluation n'a été réalisée au cours de l'année 2016.

Cependant, il est à noter le fonctionnement régulier de la commission ad hoc évaluation. Créée et réunie pour la première fois le 18 mai 2015, elle a depuis été sollicitée à diverses reprises pour participer à la coordination des travaux d'évaluation.

En 2016, elle s'est réunie deux fois (08 avril 2016 et le 20 octobre 2016), pour aborder des questions telles que :

- ✚ L'avancement des programmes (l'instance est plurifonds), en faisant remonter les alertes pour les axes concernés ;
- ✚ l'élaboration du cahier des charges et la coordination de l'évaluation de mise en œuvre du PDRG2 pour l'année 2017;
- ✚ les attentes de la Commission pour les RAMO 2017 ;
- ✚ etc.

## V- Problèmes entravant la réalisation du programme et mesures prises

---

L'année 2016 est marquée par plusieurs types de problématiques, qui ont parfois pu affecter la bonne mise en œuvre du programme FEDER-FSE. Il s'agit tantôt de difficultés liées au contexte régional, ou même internes à la Collectivité Territoriale, tantôt liées à des décalages avec le niveau national.

- Retards liés au dépôt tardif des dossiers suite à une pré-sélection par AMI

L'autorité de gestion qu'est la Collectivité Territoriale de Guyane, a pris le parti de rythmer sa programmation par le lancement d'appels à projet et AMI. Cette décision impose néanmoins des lourdeurs dans les délais de traitement des dossiers : du fait d'un travail préalable à la parution des offres, puis pour le traitement des dossiers ; et enfin du fait du passage dans les différentes instances que sont les comités techniques. Cette charge de travail supplémentaire impose non seulement des délais parfois longs en interne au PAE, mais également de prendre en compte des délais supplémentaires permettant aux candidats présélectionnés de monter un dossier complet. Ces délais pouvant varier d'un à deux ans, la programmation ne reflète pas totalement les enveloppes réservées dans le cadre de la sélection aux AMI. En effet, par exemple au titre de l'axe 1 (et plus spécifiquement de l'OS 3, portant sur le développement des entreprises), 169 dossiers ont été sélectionnés, bénéficiant d'une enveloppe réservée, mais seuls 30 ont été déposés au 31 décembre 2016 (soit 19 déposés sur les 127 sélectionnés au titre de l'OS 3).

A noter néanmoins que les délais entre la sélection et le dépôt du dossier complet ont été réduits fin 2016 ; des procédures d'accompagnement renforcent la proximité entre le PAE et le porteur leur permettant de remplir au mieux et plus rapidement leur dossier ; et enfin des relances leur sont également régulièrement adressées, par mail, téléphone et courrier. Cette procédure bien que plus longue est néanmoins conservée, afin de garantir l'équité entre les porteurs de projets, des analyses et une sélection des meilleurs projets, mais aussi pour permettre aux bénéficiaires d'avoir un meilleur accès aux banques, ces dernières étant particulièrement frileuses en Guyane. Avoir une notification positive à un AMI leur garantit une meilleure chance d'appui complémentaire avant la complétude du dossier, notamment le bouclage du plan de financement. Ils peuvent également débiter leur projet dès cette notification, ainsi, au moment

de la programmation, certains projets seront pratiquement terminés, réduisant le risque de dégageant d'office.

- Changements, départs et réaffectation au niveau du personnel

En interne au Pôle Affaires Européennes, on observe une année 2016 marquée par quelques instabilités sur le plan du personnel, qui ont parfois entraîné des retards dans le traitement des dossiers et la continuité de certaines missions. En effet, trois agents chargés d'accueil aux porteurs de projet ont alterné sur leur poste, l'un ayant été victime d'un arrêt maladie prolongé, deux autres intégrés en renfort, à échéances différentes. Malheureusement, la passation n'a pas pu se faire en temps et en heure ; ce qui a entraîné quelques tâtonnements lors de la prise de fonction de ces nouvelles recrues. Néanmoins, ils ont été entourés de toute l'équipe déjà présente au sein du pôle, capable de les familiariser aux rouages des fonds européens. Aussi, dans le département pilotage, le chef de service coordination inter fonds a été remplacé en cours d'année. A noter également que deux pilotes pour le PO FEDER-FSE ont été intégrées progressivement, puis l'une d'entre elles s'est retirée du service au bout de quelques mois. Il ne reste donc plus qu'une pilote pour gérer ces deux fonds majeurs.

La prise en main complète des missions demandant un certain temps, cela a pu provoquer quelques retards et nécessités d'ajustements en interne.

- Contexte régional parfois bloquant

A l'échelle de la collectivité territoriale de Guyane, on considère que les retards en matière de budget et lancement de certaines programmations régionales ont parfois compliqué la bonne mise en œuvre du PO FEDER-FSE. En effet, rappelons tout d'abord que la mise en place de la nouvelle collectivité, conséquente de la fusion des services de l'ex conseil général et conseil régional est encore très récente. D'après la loi n°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer, la Guyane est devenue collectivité unique depuis les dernières élections régionales (décembre 2015). Si ces élections n'ont pas eu d'impact direct sur le PAE, l'équipe l'ayant organisé suite au transfert de l'autorité de gestion des fonds quelques mois plus tôt, cela s'est néanmoins accompagné de nombreux ajustements administratifs et politiques, qui ne peuvent être ignorés.

En effet, l'installation effective de cette nouvelle instance implique des délais de procédures et d'adaptation qui influent sur les fonds européens. Concrètement, la mise en place des instances décisionnelles, des élus, la réaffectation totale du personnel, la mise en place de services fusionnés, du budget de la collectivité, du budget annexe du PAE, et d'une programmation pluri annuelle d'investissement (PPI) sont autant de changements qui ont pu impacter le



fonctionnement du PAE et la programmation 2014-2020. Des retards ont donc pu se répercuter sur les projets portés par la collectivité ou pour lesquels elle était cofinanceur.

Des projets comme la construction d'aérodromes, la maison à caractère social d'aide à l'enfance ou encore certaines constructions scolaires, avait ainsi subi un certain retard mais les récents mouvements sociaux (mars 2017) ont permis d'assoir la trésorerie de la CTG et faciliteront le démarrage de ces projets courant 2017.

Aussi, la programmation pluriannuelle de l'énergie- PPE, est un dispositif de planification nécessaire pour lancer la programmation qui détermine les actions prioritaires en termes d'infrastructures de production d'énergie, d'extension des réseaux électriques, de réalisation d'études. Or le projet de PPE n'a été présenté à l'assemblée plénière de la CTG que le 10 février 2017, qui a apporté une modification sur le document et l'a approuvé. La programmation sur l'objectif concerné (OS6) pourra débuter courant 2017.

D'autre part, l'année 2017 verra la mise en place immédiate des projets prioritaires du programme pluriannuel d'investissement (PPI) voté en 2016 avec un volet important dans le domaine des constructions scolaires.

- Difficultés d'accès à l'offre de formation

L'éloignement géographique rend difficile voire impossible la participation des agents du Pôle Affaires Européennes de la CTG aux nombreuses formations et rencontres thématiques organisées au niveau national (surcoûts liés aux transports, notamment, et impacts sur la durée des déplacements). En outre, l'offre de formation « Europe » développée en partenariat entre CGET, ARF et CNFPT n'est absolument pas déclinée au niveau régional. De ce fait, nous sommes fréquemment « en décalage » d'informations sur les dernières directives de *guidance*, orientations des jurisprudences et échanges de pratiques. Par conséquent, le travail de veille juridique, analyse et interrogations des experts ad-hoc que nous devons effectuer en compensations nous amène à rallonger les délais d'instruction et de conventionnement des dossiers complexes.

- Décalages et retard liés aux outils livrés par le national (Synergie, Agrégateur, etc)

Enfin, des difficultés notables demeurent liées à la mise en place lente et parfois inappropriée **d'outils informatiques** pour la nouvelle génération. En effet, ce début de programmation est marqué par l'attente de logiciels, de paramétrages et par de régulières négociations pour l'adaptation d'outils informatiques et des trames communes aux spécificités régionales, qui parfois ne sont finalement toujours pas prises en compte.

Sur le plan technique, nombreux bugs, retards et besoins non couverts par Synergie sont à signaler. Par exemple, certains tableaux de l'Agrégateur sont toujours *bugués* en janvier 2017 (tableau des directeurs Europe) ; les restitutions simples (.csv) connaissent des régressions lors des montées en version de l'application.

Ces éléments ont eu pour conséquence, entre autres, la programmation de certains dossiers sans que les saisies des indicateurs ne soient à jour dans Synergie (soit à cause d'un bug, soit parce que l'instruction n'était pas aboutie). Pour cette raison, un rattrapage devra se poursuivre en 2017 (il est en cours). Cela a également eu pour effet une multiplicité de modifications des formulaires, des rapports d'instructions, conventions, etc, dans une volonté de les adapter aux spécificités régionales et de les rendre lisibles par les porteurs. Une surcharge de travail inévitable s'en est donc accompagnée pour l'ensemble des services Instruction/ Pilotage/ Gestion, avec la volonté de compenser cela :

- côté instructeur, par la réédition à plusieurs reprises des formulaires (RI, convention) ;
- côté pilotage (dont évaluation) par la mise en place de tableaux de suivi des dossiers manuellement et le contrôle des indicateurs dans Synergie ;
- côté SIE par le contrôle dossier par dossier afin de suivre les bugs, retards de saisie, les problèmes liés à l'instruction et leur correction.

De plus, il est à signaler que les équipements informatiques du PAE sont aussi très handicapants. Le réseau connaît régulièrement de gros ralentissements, les messageries sont souvent bloquées.

Si ces quelques éléments problématiques ont pu retarder le lancement de la programmation et la mise en place opérationnelle de tous les supports adaptés au niveau régional, on ne peut néanmoins ignorer l'organisation progressive des formations, qui s'enchainent, ainsi que les procédures, qui se fluidifient. A noter également des délais de notification, conventionnement, paiement qui se réduisent et se font de plus en plus automatiquement, avec des délais inférieurs à ce qui se pratiquait sous l'ancienne programmation.

## VI- Résumé à l'intention des citoyens

---

➤ *Article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013*

*Un résumé du contenu des rapports annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.*

Cette version du RAMO simplifiée et synthétisée est disponible en annexe. Elle est également diffusée sur le site dédié aux fonds européens : [www.europe-guyane.fr](http://www.europe-guyane.fr)

## VII- Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers

---

Depuis le début de la programmation, aucun instrument financier n'a encore été programmé pour 2014- 2020. Néanmoins, la CTG compte lancer un marché sur les instruments financiers, permettant à l'autorité de gestion d'accompagner les candidats sélectionnés.

A savoir, que les dernières directives du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) permettent aux autorités de gestion (AG) de signer des accords de financement avec des Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), ici BPI France, sans mise en concurrence préalable au titre de l'exception de la coopération public-public prévue dans la directive marchés publics 2014/24, afin de lui confier la gestion des instruments financiers cofinancés par les fonds européens. Toutefois, cette complexité et ce flou vis-à-vis des instruments financiers met en péril les structures Guyanaises actuelles, et n'incite pas l'autorité de gestion à programmer tant que les dispositifs ne semblent pas sécurisés juridiquement, ce qui est le cas actuellement.

Au début de l'année 2017, des réunions de travail se sont déroulées avec le service « économie » de la CTG et avec le CGET afin de recueillir toutes les informations pour la mise en œuvre des instruments financiers pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

## VIII- Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante<sup>2</sup>

Lors de l'adoption du PO FEDER- FSE pour la Guyane, le 18 décembre 2014, la Commission avait relevé un ensemble de conditionnalités ex ante dont les critères n'étaient pas remplis. C'est pourquoi, des plans d'actions ont été menés pour lever celles-ci, leur permettant d'être levées en 2016 (entre Janvier et Juin). Le tableau ci-dessous rappelle les conditionnalités en question et précise les évolutions qui ont permis de les lever.

Conditions ex ante	Critères non respectés	Mesures à prendre	Date limite	Organismes responsables	Etat d'avancement (Janvier 2016)
T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	4 - comporte un mécanisme de suivi.	mise en place d'un dispositif de suivi et la gouvernance - ébauche déjà mise en place dans la SRI elle-même, il reste à le valider en comité pilotage et en comité de suivi.	30 juil. 2015	Région - service recherche et innovation	La SRI est finalisée car la gouvernance et le budget sont établis. <b>Conditions T01.1 et T01.2 levées (courrier CE du 22/01/16)</b>
T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	5 - Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté.	budget à finaliser - en attente uniquement des répartitions financières du FEAMP et le budget sera finalisé	30 avr. 2015	Région service recherche	

<sup>2</sup> Condition ex ante : CEA

T.01.2 - Infrastructures de recherche et d'innovation. Existence d'un plan pluriannuel pour la budgétisation et la priorisation des investissements.	1 - Un plan pluriannuel indicatif détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union et, le cas échéant, au Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) a été adopté.	plan des budgets pluriannuels	31 juil. 2015	Région - service recherche et innovation	
--	--	-------------------------------	---------------	--	--

Conditions ex ante	Critères non respectés	Mesures à prendre	Date limite	Organismes responsables	Etat d'avancement (Janvier 2016)
T.06.1 - Secteur de l'eau: l'existence, a) d'une politique de prix de l'eau qui fournisse des mesures incitatives appropriées en faveur d'une utilisation efficiente des ressources hydriques par les utilisateurs et, b) d'une contribution adéquate des différents utilisateurs d'eau à la récupération des coûts des services de l'eau, à un taux déterminé dans le plan approuvé de gestion de district hydrographique pour les investissements soutenus par les programmes.	1 - Dans les secteurs bénéficiant du soutien du FEDER, du Fonds de cohésion et du Feader, un État membre a garanti une contribution des différents types d'utilisation de l'eau à la récupération des coûts des services de l'eau par secteur conformément à l'article 9, paragraphe 1, premier tiret, de la directive 2000/60/CE, compte tenu, le cas échéant, des effets sociaux, environnementaux et économiques de la récupération ainsi que des conditions géographiques et climatiques de la région ou des régions concernées.	Finaliser le SDAGE	nov. 2015	SGAR	La consultation du public et la consultation administrative ont eu lieu. Le SdAGE, intégrant les dernières modifications, a été validé définitivement par le comité de bassin fin 2016. Il sera en vigueur à partir du 1er janvier.  <b>Conditions T06.1 et T06.2 levées par la CE (courrier du 28/01/16)</b>
T.06.1 - Secteur de l'eau: l'existence, a) d'une politique de prix de l'eau qui fournisse des mesures incitatives appropriées en faveur d'une utilisation efficiente des ressources hydriques par les utilisateurs et, b) d'une contribution adéquate des différents utilisateurs d'eau à la récupération des coûts des services de l'eau, à un taux déterminé dans le plan approuvé de gestion de district hydrographique pour les investissements soutenus par les programmes.	2 - Un plan de gestion de district hydrographique a été adopté pour le district hydrographique, conformément à l'article 13 de la directive 2000/60/CE.	Finalisation du SDAGE	nov. 2015	SGAR	

<p>T.06.2 - Secteur des déchets: Promotion d'investissements durables sur le plan économique et environnemental dans le secteur des déchets, particulièrement en mettant au point des plans de gestion des déchets conformément à la directive 2008/98/CE sur les déchets et à la hiérarchie des déchets.</p>	<p>3 - L'existence de programmes de prévention des déchets comme l'exige l'article 29 de la directive 2008/98/CE;</p>	<p>transmission à la commission</p>	<p>31 déc. 2015</p>	<p>Ministère</p>	
---	---	-------------------------------------	---------------------	------------------	--

Conditions ex ante	Critères non respectés	Mesures à prendre	Date limite	Organismes responsables	Etat d'avancement (Janvier 2016)
<p>G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.</p>	<p>1 - Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: la détermination des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique.</p>	<p>définir les modalités de collectes et des indicateurs de contexte pertinents</p>	<p>30 nov. 2015</p>	<p>Région observatoires</p>	<p><b>Le plan d'évaluation a été validé en commission ad hoc, puis par consultation écrite du comité de suivi =&gt; condition levée par la CE</b></p>
<p>G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.</p>	<p>4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.</p>	<p>Finaliser le calcul des indicateurs manquants</p>	<p>30-juin-15</p>	<p>Région - service évaluation du pôle Europe</p>	<p><b>La modification des indicateurs a été validée en comité de suivi en Avril 2016, elle s'est accompagnée d'une modification du PO prévu premier semestre 2017 =&gt; condition levée par la CE</b></p>

## IX- Progrès accomplis dans l'élaboration et la réalisation de grands projets et plans d'action communs

---

### 9.1 Grands projets

En ce début de programmation, mis à part de légères modifications du tracé du bus, il n'y a pas eu de modification majeure du TSCP, seul grand projet pour 2014-2020. Il est actuellement suivi par l'équipe de JASPERS, en contact régulier avec la CACL. Plusieurs comités techniques ont été réalisés, regroupant les différentes assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO), et portant sur des points précis de l'avancement du projet rappelant que le plan financier du grand projet est maintenu à un CT de 144,2M€, qui comprend une part Etat de 20,1M€.

Les aspects environnementaux liés à la réalisation du projet ont donné lieu à des études au niveau faisabilité dans un premier temps. Ils sont pris en compte, au travers notamment de l'identification des enjeux environnementaux de l'aire d'étude sur la base des données et études existantes (sites web, études d'aménagement réalisées sur des projets connexes). Mais également sur la base de la prise en compte des contraintes environnementales (essentiellement risque inondation, éboulements), de l'évaluation de la réduction des émissions GES, etc.

Dans un second temps, d'autres études spécifiques ont été lancées et feront l'objet d'un premier dossier déposé par la CACL au titre du Grand Projet, courant 2017. Deux AMO ont en effet permis de réaliser le suivi technique, financier et juridique à travers des études diverses.

A noter également que l'essentiel des études préalables et complémentaires à l'étude des impacts environnementaux -portant sur la topographie, géotechnique, les réseaux, les comptages routiers, l'inventaire Faune Flore etc-, ont démarré en 2017 et seront restituées en fin d'année 2017. Il n'est donc pas pertinent de développer ces aspects dans ce RAMO.

Cependant, comme indiqué précédemment, les indicateurs de cet OS ont été quelque peu modifiés. En effet, on ne parle plus « d'Avancée du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) » pour l'OS7-2 mais de « Kilomètre de voirie réalisée dans le cadre du projet BHNS ». Dans le même



temps, la valeur intermédiaire pour cet indicateur est de 0. Aussi, le CO 34 de l'OS7 a été supprimé.

Par ailleurs, il faut noter que le TCSP a tout de même pris du retard et devrait débuter fin 2018, avec une fin estimée en 2021. Néanmoins le calendrier précis est en cours de finalisation et sera rapidement transmis.

## 9.2 Plans d'action communs

Le PO FEDER-FSE Guyane n'a pas mis en œuvre de PAC et n'est donc pas concerné par cette rubrique.

## X- Evaluation de la mise en œuvre du PO

---

### 10.1 Réalisation des objectifs

#### *Axe 1 : Encourager la recherche appliquée, les expérimentations et le développement des entreprises*

---

Dans le domaine de la **recherche et de l'innovation**, malgré l'importance en nombre des instituts de recherche nationaux ayant une présence sur le sol guyanais, le potentiel de valorisation des résultats de la recherche et de transfert de connaissances vers les entreprises demeure insuffisamment exploité.

**Les entreprises** disposent dans la majorité des cas de peu de personnels d'encadrement intermédiaire pour conduire le processus d'innovation. Les collaborations entre entreprises, recherche et formation restent à développer, tandis que l'offre de services d'accompagnement publique et privée, et la structuration du réseau régional des acteurs de l'innovation restent à organiser.

D'autre part, **le tissu économique guyanais** est très dynamique et particulièrement marqué par un très fort taux de création d'entreprises régulièrement supérieur à la moyenne nationale. Cependant, l'accompagnement des TPE vers l'accroissement de leurs activités reste faible.

Enfin, la Guyane dispose également d'un environnement exceptionnel et de richesses naturelles importantes sur le territoire présentant un fort **potentiel de valorisation économique**, et favorisant la réalisation d'expérimentation pour adapter/tester des innovations en milieu amazonien. Dans ce cadre, seront particulièrement soutenues les filières identifiées par la SRI-SI dans le domaine « Connaissance, valorisation et exploitation durable des écosystèmes amazoniens » présentant un intérêt économique et stratégique pour le territoire.

C'est en s'insérant dans la logique de ces objectifs fléchés par le PO que les premiers AMI ont été lancés, et premiers dossiers au fil de l'eau sélectionnés.

Au titre de l'axe 1, les trois OS ont été programmés au 31 décembre 2016, pour un montant total de **121,4M€**, soit **22,7M€** de FEDER. Ce sont 30 dossiers, répartis principalement sur l'OS3, qui a fait l'objet de plusieurs AMI (3 AMI lancés en 2016, soit 210 dossiers reçus et 91 sélectionnés pour cette seule année).

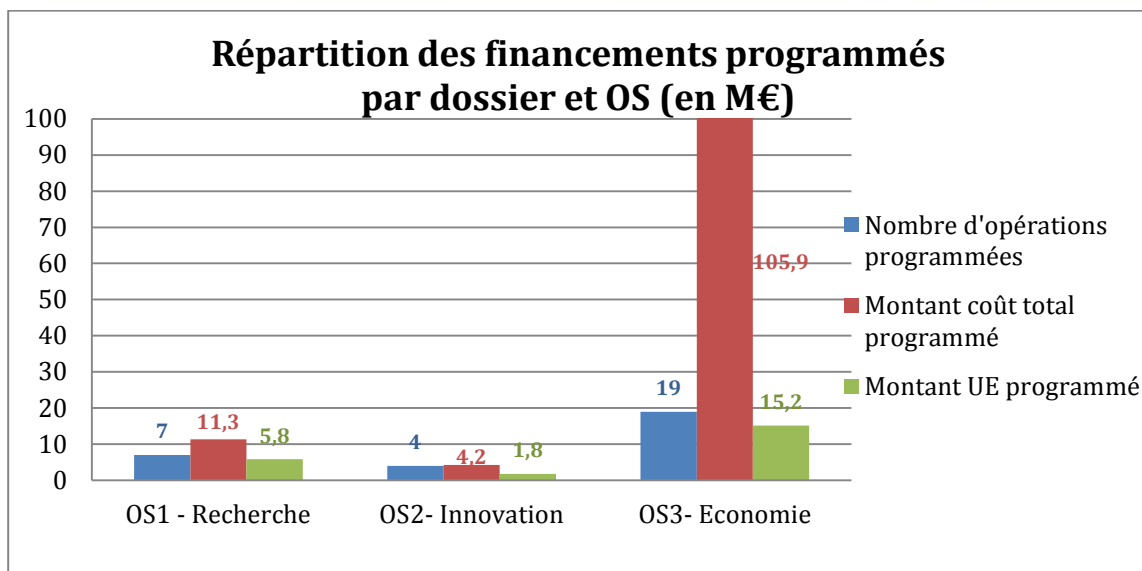
Au total, l'Axe 1 a été consommé à hauteur de **26,3% en part UE**, par rapport à la maquette. Les appels à manifestation lancés en 2015 et en 2016 prennent fin en 2017. A cet effet, 154 dossiers sont attendus en 2017 et 10 opérations issus des AMI ont d'ores et déjà été programmées en 2017 pour un montant FEDER de 3M d'€. Compte tenu du nombre de dossiers attendus, la suite de la programmation sur cet axe n'est pas inquiétante. La programmation effective des 154 dossiers permettrait d'atteindre 54% de la maquette UE de cet axe.

On constate en effet que la programmation de cet axe dépend essentiellement des Appels à projet et AMI. Ce sont 8 AAP et AMI sur 9 qui ont d'ailleurs été lancés sur cet axe. Le premier, hébergement touristique et zone de bivouac (mai 2015) a vu le dépôt de 54 dossiers, dont 12 ont été sélectionnés. Cependant les porteurs ayant 2 ans pour déposer leurs dossiers et rencontrant souvent des difficultés liées à leur trésorerie et à la maîtrise du foncier, la programmation de l'OS1 n'a pas encore décollé. Seules 2 opérations ont été programmées depuis 2015 sur cet AMI. Depuis, les délais de dépôt de dossier complet ont été réduits et la procédure d'AMI sera sans doute orientée vers des appels à projet permettant le dépôt direct d'un dossier relativement abouti, et donc une programmation plus soutenue.

La forte demande et le tissu entrepreneurial fragile guyanais, nous ont poussés à orienter trois AMI de cet axe sur l'aide aux entreprises, la structuration des filières et l'accompagnement des micros entreprises. L'expérience au fur et à mesure des AMI nous a également poussés à communiquer davantage, en amont de la sortie de l'AMI et une fois la sélection réalisée pour sensibiliser le porteur aux délais et pièces requises, et l'accompagner au mieux dans la démarche pour soumettre un dossier complet dans de meilleurs délais. Cette communication régulière et ciblée a également permis de sensibiliser les porteurs aux indicateurs, afin qu'ils fassent remonter régulièrement leurs réalisations, en prévisionnel et en réalisé.

L'AMI recherche en Guyane (septembre 2015) a été orienté en fonction de l'actualité et des besoins exprimés par le territoire vers des thématiques de santé publique et tropicale. Ne répondant pas à tous les besoins de la recherche, qui dépend souvent des fonds publics pour fonctionner en Guyane, un autre AMI a été orienté l'année suivante vers les bio ressources (octobre 2016), afin d'absorber les porteurs ayant été lésés par le premier appel à projet. Une nouvelle démarche consistant à plafonner la part UE pour absorber davantage de porteurs, au vu de la forte demande sur cet axe, a permis de programmer de 50 à 60% des dossiers déposés sur les AMI innovation, tourisme et culture, et bioressources au cours de l'année 2016.

Enfin, l'AMI biodiversité émerge sur l'Axe 4 en vue de booster une programmation qui n'avait pas encore débuté dans l'attente du projet pré fléché de construction de l'Observatoire de la Biodiversité Amazonienne (OBAG). Les objectifs de cet AMI s'inscrivent en complémentarité avec ce projet et n'ont pas contraints à une modification du PO.



A noter que la programmation de l'axe a démarré au deuxième semestre 2015, avec pour cette première année uniquement 5 dossiers programmés. En 2016, le rythme de programmation devient régulier, et voit 25 nouveaux projets accompagnés. L'indicateur financier de l'axe révèle une bonne programmation (avec 121,4M€ en coût total programmé, sur les 50M€ de cible financière pour 2018, soit 243% de réalisation de l'objectif, même s'il ne s'agit pas encore de certification). On constate ainsi qu'il s'agit d'une première vraie année de programmation complète, ce qui explique la progression lente en termes d'indicateurs et en même temps son caractère prometteur (voir bilan indicateurs plus bas).

Axes	CT	UE	Cible financière (montants certifiés CT) 2018	Cible financière (montants certifiés CT) 2023	Part réalisation de l'indicateur financier pour 2018*	Part réalisation de l'indicateur financier pour 2023*
Axe 1	121,4	22,7	50	146,7	242,9%	82,8%

\*Attention on ne parle pas de montants certifiés mais programmés

Au titre de l'OS1, qui vise à accroître l'activité de la recherche appliquée dans les domaines d'actions stratégiques de la SRI-SI, **7 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 5,8M€**, sur les 12,4M€ dédiés pour l'ensemble de la programmation (soit près de 47%). Cet OS a fait l'objet d'un AMI « recherche en Guyane », lancé en mars 2015, permettant la sélection de 14 dossiers sur 45 déposés. Au 31/12/16 seulement 4 de ces 14 ont été programmés. Concentrant plus de 4M€ de FEDER à eux seuls, les deux projets suivants peuvent illustrer en partie la programmation de l'OS1.

n° dossier	Libellé	Bénéficiaire	Prog	Coût total	UE
GY0004465	Bâtiment Recherche-Enseignement	CHAR	INI	6 723 502	3 500 000
GY0006894	GF CLIM	CIRAD	AMI	908 895,49	563 515,2

Le bâtiment recherche-enseignement porté par le CHAR, avec ses 1752m<sup>2</sup> de surface dévolue à la recherche construite (OS1-2) permet de répondre à un des deux indicateurs de réalisation de cet OS, dépassant largement la valeur cible fixée à 500m<sup>2</sup>.

L'objectif de l'OS 2 est d'accroître l'innovation des entreprises et le transfert de l'innovation en direction des entreprises dans les domaines d'action stratégiques de la SRI-SI. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 21,7M€ dont 16,4M€ de FEDER. Au 31 décembre 2016, la programmation reste la même que l'année précédente avec **4,23M€ en coût total programmé dont 1,75M€ de FEDER**, soit 19,49% de la maquette en coût total et 10,67% pour le FEDER. A noter que l'OS n'a pas fait l'objet de programmation en 2016 car une partie de cet objectif fonctionne par AMI -notamment ce qui est relatif au transfert de technologie dans les entreprises. L'AMI « Innovation en Guyane » lancé en 2016 a permis de retenir 28 candidats pour une enveloppe de 7M d'€. Depuis le début de l'année 2017, 4 dossiers ont été programmés pour un montant de 3M d'€. Cet AMI se clôture en 2017 et les 24 autres dossiers sont attendus pour cette année.

Les deux projets suivants représentant l'essentiel des financements de l'OS 2, concentrant à eux seuls plus de 2,5M€.

n° dossier	Libellé	Bénéficiaire	Prog	Coût total	UE
GY0000526	Culture scientifique en Guyane	La Canopée des sciences	INI	1 555 093	644 550
GY0000649	La Maison de la Découverte	ADSPS	INI	1 004 000	344 000

Les 4 opérations soutenues au titre de cet OS font partie d'un seul projet dont l'objectif est de mettre la culture scientifique à la portée de tous les Guyanais. Ces opérations s'inscrivent dans les objectifs de l'OS2, puisqu'elles répondent aux trois types d'actions éligibles énoncés dans la fiche des critères de cet OS : transfert de technologie, développement expérimental et animation. En outre, la diffusion de la culture scientifique est un volet important s'inscrivant pour les cinq prochaines années dans le cadre du programme « Egalité des chances ».

Un des projets, plus spécifiquement tourné vers l'animation et notamment à la diffusion de la

culture scientifique justement, est porté par l'association Canopée des sciences et cofinancé par le programme d'investissement d'avenir répondant à un appel à projet national. Cette association, dédiée à la diffusion de la culture scientifique, est idéalement située à l'Université de Guyane et fait déjà le lien entre les étudiants et les Fablabs (l'opération Numlab soutenue par le FEDER est un FabLab orienté vers la découverte et d'appropriation du numérique). Grâce à ces 4 projets, les objectifs fixés en termes de mise en relation des acteurs de la recherche et de l'enseignement (coopération entre organisme de recherche fixée par l'indicateur CO-26) sont largement atteints puisque 16 organismes de recherche coopèrent sur ces 4 projets, quand nos cibles étaient fixées à 15.

L'objectif de l'OS 3 est d'augmenter la taille et d'accroître la pérennisation des entreprises par un renforcement de l'accompagnement, de l'investissement et de leur environnement économique et financier. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 105M€ dont 57,8M€ de FEDER. En 2016, **près de 106M€ en coût total ont été programmées dont 15,2M€ de FEDER**, soit plus de 101% de la maquette prévue en coût total et 26% en part FEDER. Il s'agit, comme peuvent l'illustrer ces 4 projets les plus lourds en poids financiers, d'accompagner le développement d'entreprises dans des secteurs prioritaires par les stratégies régionales et la SRI-SI. La biomasse en fait partie et a fait l'objet, à travers ces quatre projets de 88% du coût total programmé de l'OS, et 60% du coût FEDER.

n° dossier	Libellé	Bénéficiaire	Prog	Coût total	UE
GY0002253	Construction d'une centrale de production d'électricité à partir de biomasse à Cacao	VOLTALIA	INI	34 008000	2 150000
GY0002573	Création d'une unité de biomasse bois à Saint-Georges	ABIODIS Guyane	INI	20 548627,5	2 000000
GY0004223	Projet de production d'électricité (5,3MW) par combustion biomasse	BIOMASSE ENERGIE DE MONTSINERY	INI	30 000000	2 055000
GY0005120	Construction d'une plateforme d'approvisionnement et de transformation du bois énergie à Cacao	Roura Bois Energie (RBE)	INI	6755315	1 600000

La société Voltalia Biomasse Amazone Investissement permet d'illustrer un de ces projets phares. Cette filiale de Voltalia Guyane souhaite exploiter sur la commune de Roura une centrale biomasse (à Cacao) pour la production d'électricité à partir de bois énergie (60 000 tonnes par an). L'électricité produite sera vendue à EDF Systèmes Energétiques Insulaires et l'approvisionnement sécurisé par un contrat avec l'ONF portant sur une mise à disposition dédiée de bois-énergie qui sera ensuite acheminé et conditionné sous forme de plaquettes forestières permettant de couvrir l'ensemble du besoin, soit 60 kt/an dans un rayon de 40 à 60 Kms autour de la centrale. Afin de garantir la disponibilité du combustible en toute circonstance et de se libérer des contraintes liées à la saisonnalité de l'exploitation forestière en Guyane

(uniquement en saison sèche), la société travaillera avec un stock tampon d'environ 6 mois de combustible. La possibilité de modulation sur d'autres ressources forestières est rendue possible par la conception de la centrale qui permettra d'absorber éventuellement des déchets bois issus de l'installation d'agriculteurs. Un des atouts majeurs du projet biomasse de Cacao pourrait être sa portée structurante et créatrice d'emplois pour la filière d'exploitation forestière, prépondérante dans l'est guyanais. Les volumes de bois mobilisés par le projet devraient permettre à la filière amont de se structurer davantage et ainsi d'optimiser le coût moyen d'extraction du bois d'œuvre grâce à la co-exploitation du bois d'énergie et la valorisation des connexes d'exploitation du bois d'œuvre, aujourd'hui abandonnés en forêt. Ce mode d'exploitation dit « mixte » permettrait ainsi le maintien de la compétitivité d'une filière entière, aujourd'hui menacée par les importations de bois traité.

Aussi, une enveloppe d'un montant de 2M€ de FEDER est préemptée à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de Saint-Laurent du Maroni. Une opération a été programmée lors du premier comité de pilotage de synthèse local (CPEL) le 28 novembre dernier pour un coût total de 1,7 M€.

n° dossier	Libellé	Bénéficiaire	Prog	Coût total	UE
GY0006246	Aménagement des parcelles lotissement d'activités économiques à Saint-Laurent du Maroni	CCOG	INI	1 747 753	961 264

5 AMI ont été lancés depuis le début de la programmation sur l'OS3 et ont permis de retenir 127 candidats pour une enveloppe prévisionnelle de 46M d'€. Seulement 14 dossiers relevant de ces AMI ont été programmés -dont 4 depuis le début de cette année- pour un montant FEDER de 4,2M d'€. Les 5 AMI se clôturent en 2017 et les 113 autres dossiers sont attendus durant l'année.

### ➤ Bilan des indicateurs de l'axe 1 :

Axe 1 : 5,3% de la cible à l'horizon 2023 est atteinte concernant les publications à l'internationale (OS1-1 : 8 sur 150) et 9% concernant les chercheurs travaillant dans des structures améliorées (CO25 : 13 sur 150). Cependant les projets ayant été axés davantage sur l'amélioration d'espaces de recherche, ils ont permis de largement dépasser les objectifs fixés par le PO, puisque 350% de la cible est atteinte pour l'OS1-2 (1752m<sup>2</sup> sur les 500 fixés).

Une seule entreprise a bénéficié du label entreprise innovante, représentant 12,5% de la cible fixée à l'horizon 2023. Ce sont 10% des objectifs fixés qui sont atteints relativement au nombre d'entreprises soutenues (CO-01 : 4 sur 40), mais 20% atteints lorsqu'il s'agit pour ces

entreprises de coopérer avec la recherche (CO-26 : 3 sur 15 fixées). Les investissements privés dans les domaines de l'innovation et de la R&D permettent d'atteindre 76% des cibles fixés (CO27 : 0,75M€ sur 1 M€). Par contre l'introduction de produits nouveaux n'a concerné qu'une seule entreprise jusqu'à présent (CO-29 : 6,7% de la cible).

Pour l'OS 3, 19 entreprises ont été soutenues (CO-01), soit 5% de la cible à l'horizon 2023 et 19% de celle relative au soutien par subvention (CO-03). Seules 4 entreprises bénéficient d'un soutien non financier (CO-04), soit 6% de la cible fixée mais le soutien à l'emploi est positif puisqu'il atteint près de 10% de la cible estimée à 400 emplois (CO-08 : 37 créés grâce à l'OS3).

Au 30 Juin 2017, la valeur cible est atteinte pour 75% puisque 30 entreprises ont bénéficié d'un soutien au titre de l'OS3 (sur les 40 ciblées). Ainsi l'AG n'est pas inquiète à ce sujet car de nombreux porteurs de projets n'ont pas encore déposé leur dossier suite à leur sélection aux différents Appels à Manifestation d'Intérêt. Par ailleurs, les instruments financiers devraient être lancés courant 2nd semestre 2017, pour booster le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien, et les opérations collectives vont débiter. Ainsi, ces deux paramètres devraient permettre d'atteindre l'objectif visé pour 2018, de 40 entreprises. Enfin, rappelons également que 2017 a vu la programmation de l'aide au fret. Ainsi, le nombre d'entreprises soutenues est donc en réalité largement dépassé.

## Axe 2 : Déployer les réseaux, les usages et les contenus numériques

En matière d'accès aux TIC, la Guyane, du fait de l'immensité de son territoire, est divisée entre la bande littorale où sont concentrés les efforts d'équipement et la majorité de la population, et les zones isolées de l'intérieur d'autre part, confrontées à un enclavement numérique avec des zones blanches et des zones grises.

La Collectivité de Guyane a proposé la mise en place de dispositifs adaptés pour couvrir 86% de la population guyanaise, en combinant deux solutions technologiques différentes, sur le littoral et l'intérieur. La couverture en très haut débit du littoral constitue un enjeu fondamental car cette zone concentre 80% de la population guyanaise et l'essentiel de l'activité économique, de recherche et hospitalière. La couverture de l'intérieur doit répondre à un principe d'égalité fondamental dans des zones à forte croissance démographique. De plus, l'acheminement et l'évacuation du trafic numérique de la Guyane sont effectués par câble sous-marin. Un raccordement à un deuxième câble sous-marin en direct et dans des conditions d'accès satisfaisantes permettra à la Guyane d'anticiper les besoins futurs en bande passante, d'augmenter le débit et de diminuer les coûts d'accès en favorisant la concurrence et sécuriser la sortie numérique vers l'international, en cas de coupure.



L'enjeu de cet objectif recoupe donc la compétitivité du territoire, l'éducation/formation et l'inclusion sociale. En effet, l'accès au numérique haut débit dans les zones aujourd'hui dépourvues permettra à la fois un désenclavement, une inclusion sociale, le déploiement de services administratifs et de santé et le développement de l'activité économique sur ces territoires. La compétitivité du territoire, de la recherche et l'accroissement du potentiel d'innovation des entreprises ainsi que leur compétitivité se trouveront renforcés par le très haut débit dans les communes du littoral.

L'axe 2 a été programmé, en fin d'année 2016 avec **un seul dossier au titre de l'OS 5, pour un coût total de 0,9M€ et un coût UE de 0,5M€**. Ceci représente à peine 1,5% de consommation de l'enveloppe dédiée pour l'axe, qui s'élève à 33,7M€ en part UE.

Il s'agit d'un projet de déploiement d'un réseau pour les objets connectés en Guyane, porté par la société IDEO GUYANE. Elle propose une offre de connectivité cellulaire, entièrement dédiée aux communications à bas débit. IDEO GUYANE et SIGFOX développent un système de transmission d'informations permettant de réduire la consommation d'énergie des périphériques connectés et leur prix. Les services associés aux objets connectés devraient apporter des solutions pour les entreprises guyanaises dans des secteurs variés, allant du numérique (traitement des données recueillies par les objets), à la santé (aide aux personnes âgées, Alzheimer, suivi médical,...) en passant par le tourisme (informations sur les conditions météo, cartographie intelligente...) ou encore l'agriculture (suivi de cheptel, données hygrométriques...).

n° dossier	Libellé	Bénéficiaire	Prog	Coût total	UE
<b>GY0005017</b>	Déploiement d'un réseau pour les objets connectés en Guyane	SARL IDEO GUYANE	INI	894 544	509 544

Visant à renforcer l'attractivité numérique du territoire et la disponibilité des données numériques, ce premier projet programmé répond aux enjeux identifiés par l'OS. Il répond enfin directement aux indicateurs puisqu'il s'engage à développer des applications e-santé et e-mairie.

Pour rappel, cet axe concerne l'OS 4 relatif au projet du câble sous-marin et l'OS 5 relatif aux projets numériques qui doivent être déposés au fil de l'eau. A savoir également que l'OS4 relève en partie de l'ITI, dont la convention n'a été signée qu'au 15 avril 2016. Ce qui explique une programmation plus tardive. Toutefois, des travaux sont en cours avec la cellule animation ITI de Saint- Laurent du Maroni afin de coordonner les opérations sur le territoire liées à la problématique du numérique. A cet effet, une enveloppe de 15M€ est réservée pour la mise en place des opérations qui relèveraient de l'OS4 et l'OS5 pour l'ITI.

Concernant le câble numérique, la procédure est en cours avec un choix du délégataire mi 2017. Le projet devrait bien voir le jour avant fin 2018. Des réunions régulières ont lieu avec les partenaires sur cet axe, afin de pouvoir pallier le cas échéant par d'autres projets si le câble devait tarder à voir le jour pour des questions juridiques. .

A noter également que le projet SEAS, pré fléché dans le PO pourrait être déposé en 2017 pour un montant de 4M€ sur l'OS5. Porté par la CTG, rappelons qu'il s'agit d'un projet de développement de la surveillance de l'environnement amazonien assistée par satellite permettant de renforcer la connaissance du territoire (Ce, en vue notamment d'anticiper les impacts sur le changement climatique, d'accompagner les gestionnaires de milieux naturels et les collectivités pour définir des stratégies d'actions et d'évaluation, etc...).

## ➤ Bilan des indicateurs de l'axe 2 :

Axe 2 : Seul l'indicateur de l'OS5 peut être renseigné à ce niveau de programmation, ce sont 20% des cibles qui sont atteintes avec 1 application soutenue au titre du déploiement de l'offre de services numériques (OS5-2).

D'autre part, le seul projet programmé en décembre 2016 n'a pas permis de compléter l'indicateur de performance (OS4-3 relatif à la population éligible à 30Mbps sur le littoral). C'est pourquoi, la réalisation est à 0. Néanmoins, l'AG compte faire des choix beaucoup plus sélectifs sur cet axe afin de pouvoir atteindre l'objectif visé de 12% pour 2018 sur cet OS4-3, notamment avec la réalisation du câble sous-marin dont la réalisation est actuellement à l'étude avec le lancement de marchés préalables et négociations avec les opérateurs.

## *Axe 3 : Promouvoir l'efficacité énergétique*

---

Du fait de son retard de développement et des caractéristiques de son économie, la Guyane présente une intensité énergétique plus faible que la moyenne de l'Union Européenne. En choisissant un mode de croissance sobre et équilibré, la Guyane a l'opportunité de faire converger son niveau de développement tout en maîtrisant la hausse de son intensité énergétique, ce qui lui permettrait de se situer au niveau des pays les plus performants.

L'accent sera mis sur cet axe sur la maîtrise de l'énergie d'une part.

D'autre part, l'augmentation de la population de plus en plus concentrée dans les zones urbaines et notamment l'île de Cayenne nécessite de promouvoir l'usage de transports collectifs pour décongestionner un réseau routier urbain saturé, source de nuisances économiques et environnementales. L'enjeu fondamental de cet axe réside également dans la capacité de

structuration urbaine, de désenclavement des quartiers et d'inclusion sociale et économique d'une importante partie de la population guyanaise.

Au titre de l'axe 3, **trois projets ont été programmés au 31 décembre 2016 sur l'OS 6 pour un montant de 1,07M€ en CT et 0,8M€ en part UE**. L'enveloppe dédiée de l'axe est de 102,5M€ dont 46,4M€ en part UE. Elle a donc été consommée à hauteur d'à peine 2% en part UE. Les trois projets en question sont les suivants.

La première opération, « Les médiateurs de la PRIME », est portée par Guyane Energie Climat. Elle consiste en la mise en place et à l'animation d'un réseau d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie, composé d'acteurs de la maîtrise de l'énergie (MDE) sur tout le territoire Guyanais. Une Plateforme Régionale d'Information sur la Maîtrise de l'énergie a été créée dans le cadre de ce projet, afin de sensibiliser et favoriser la maîtrise des consommations d'énergie et le recours aux énergies renouvelables dans l'habitat ; mais aussi d'apporter des conseils et des solutions concrètes aux particuliers avec pour finalité la diminution du coût des factures d'électricité. En effet, cet outil est mis à la disposition du public afin d'améliorer la consommation de l'énergie au bureau et dans l'habitat, d'amener les personnes sensibilisées vers un comportement écoresponsable.

La deuxième opération, portée par la CCIRG en partenariat avec l'ADEME et le PRME (Programme Régional de Maîtrise de l'Energie), consiste au recrutement d'un(e) Chargé(e) de Mission Energie des bâtiments, mis(e) à disposition des entreprises de Guyane et en particulier des professionnels de la filière BTP-Habitat en vue de les sensibiliser à la Maîtrise de l'énergie (MDE). Il s'agit par exemple d'accompagner des entreprises du BTP dans la mise en œuvre de labels, de réaliser des rencontres avec les chefs d'entreprises (tables rondes, séminaires, conférences...) afin de collecter des données, besoins en énergie futurs et d'alimenter les observatoires (GEC, ADEME...) qui contribueront à la connaissance et/ou l'amélioration de la MDE du tertiaire et de l'industrie. Ainsi, les donneurs d'ordre devraient bénéficier d'un éclairage pertinent afin d'orienter les politiques publiques dans le domaine de l'énergie (et de sa fourniture) notamment lors de la révision de la PPE en 2018, en s'appuyant sur les livrables fournis à l'issue de cette étude.

Enfin, le troisième projet soutenu au titre de l'axe 3 répond également aux enjeux identifiés sur l'OS6. Il s'agit du programme MAPOCK 2 d'électrification photovoltaïque participative des sites isolés, porté par KwalaFaya. Il vise à proposer aux familles intéressées une solution pérenne, économique d'accès à l'électricité et indépendante de l'alimentation en carburant fossile, par la réalisation d'installations électriques autonomes en auto-construction. Une première étape du projet consiste en la réalisation au cours de formation menée par KwalaFaya d'un kit « abattis » pour l'accès à un service électrique de base. En seconde étape, KwalaFaya propose une formation et l'équipement de production de froid grâce à l'installation d'un kit "Froid"

permettant l'accès au froid pour la conservation des aliments. A l'issue du programme MAPOCK 2, 100 familles devraient être équipées d'un kit « Abattis » et 20 d'entre elles auront accès au froid pour la conservation des aliments grâce au kit "Froid".

n° dossier	Libellé	Bénéficiaire	Prog	Tot	UE
<b>GY0002570</b>	Les médiateurs de la PRIME	Guyane Energie Climat	INI	186 242,19	158 305,86
<b>GY0003691</b>	Chargé de mission énergie des bâtiments de 2016 à 2018	Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane (CCIRG)	INI	267 818	227 645
<b>GY0004873</b>	Electrification photovoltaïque participative des sites isolés. Programme MAPOCK 2	Association KWALA FALA	INI	616 400	502 320
<b>TOTAL</b>				<b>1 070 460,19</b>	<b>888 270,86</b>

Si ces projets permettent la mise en œuvre de dispositifs MDE, ils bénéficient à des personnes, sous forme de formation, de renforcement de capacité et d'autonomie énergétique acquise par savoirs faire, mais ne bénéficient pas directement à des logements ou bâtiments publics comme cela est fléché dans l'indicateur (OS6-2). Ce dernier n'est donc pas encore boosté mais le sera sur les prochaines thématiques ciblées par appels à projet.

Ainsi, malgré ces trois projets, une insuffisance de programmation est constatée sur l'OS6, aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif ou financier. Elle s'explique notamment par le mode de sélection principal des opérations sur cet objectif par appel à manifestation d'intérêt. Dans ce cadre, des appels à projets sur la thématique « efficacité énergétique », sont prévus pour le deuxième semestre 2017 et permettront de lancer la programmation.

Quant à l'OS7, qui relève du Grand projet, le dépôt du dossier sur le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est également en attente. En ce début de programmation, mis à part de légères modifications du tracé du bus, il n'y a pas eu de changement majeur du projet. Les études prévues et requises sont en cours et se prolongeront jusqu'à la fin de l'année 2017. Le dépôt du projet par la CACL, une fois toutes les conditions préalables remplies, pourra se faire courant 2017. Pour rappel, le plan financier du grand projet est maintenu à un coût total de 144,2M€, qui comprend une part Etat de 20,1M€ et une part FEDER pré fléchée d'environ 40M€ (voir partie 9 Grand projet). A noter que les indicateurs de cet OS font l'objet d'un plan d'action spécifique permettant la prise en compte des étapes de mise en œuvre. Elles seront analysées pour répondre au cadre de performance dont la valeur intermédiaire sera « nulle », puisque l'indicateur de réalisation de l'OS considère l'achèvement des travaux du TCSP avec pour cible le nombre de kilomètres de voirie réalisée. Cette valeur, pré fixée à 10,7km de voirie, n'est pas modifiée et sera atteinte en fin de programmation.

➤ **Bilan des indicateurs de l'axe 3 :**

Axe 3 : Absence de données sur les indicateurs, car l'axe débute tout juste sa programmation.

***Axe 4 : Promouvoir un développement durable par des infrastructures adaptées***

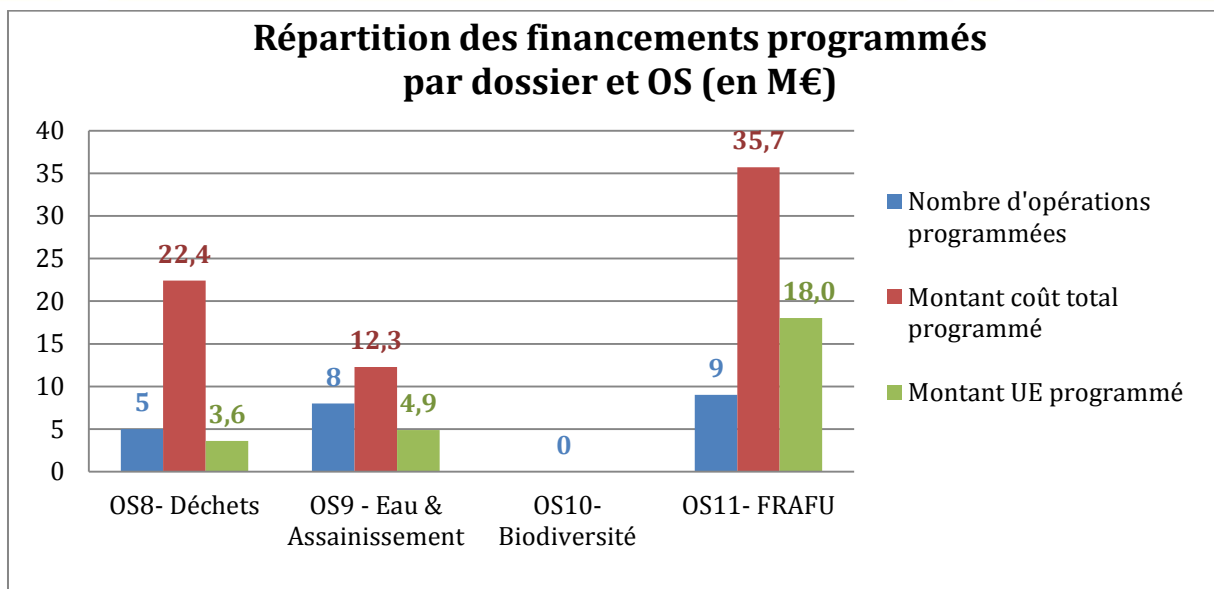
---

Cet axe est centré sur le soutien à des infrastructures adaptées aux enjeux de développement durable dans les secteurs de l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, la biodiversité ou encore le logement.

L'urgence est d'autant plus prégnante en Guyane que l'accroissement de la population, allié à une urbanisation mal maîtrisée, génèrent chaque année des quantités de déchets supplémentaires à absorber. Cette même pression démographique pousse la région à faire face, d'une part, à des aléas climatiques qui menacent un accès durable aux ressources en eau, et engendrent des besoins croissants en adduction d'eau potable et assainissement. Et d'autre part, à devoir répondre à la pression urbaine en termes de demande de logement.

Ainsi, la gestion des déchets, de l'eau et de la biodiversité se situe à l'intersection des besoins sanitaires, écologiques et d'inclusion sociale. Un accompagnement au développement de ces infrastructures a donc toute sa place dans ce programme.

L'axe 4 dispose d'une enveloppe de 118M€ en CT, soit 67,5M€ en part FEDER. Il a été programmé à hauteur de **70,4M€, dont une part FEDER de près de 26,6M€** (soit, environ 39,4% de la maquette FEDER). Cette programmation concerne au 31 décembre 2016 3 OS, soit 22 dossiers, dont les principaux (en termes financiers) sont détaillés par OS ci-dessous.



L'objectif de l'OS 8 est d'accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 10M€ dont 5M€ de FEDER. En 2016, **22,4€ ont été programmées dont 3,6M€ de FEDER**, soit plus du double de la maquette en coût total (près de 224%) et 72,5% pour le FEDER.

Relativement touché par un retard structurel en matière de collecte et traitement déchet et au vu de la nécessité de mettre aux normes les décharges, le choix de l'AG a été de financer l'agrandissement d'une décharge, la création de déchetteries et la mise en place de site de transit de déchets.

OS	Libellé du dossier	Bénéficiaire	Prog.	Coût total	UE
<b>OS08</b>	Opération d'extension de la capacité du casier actuellement exploité et poursuite de la mise en conformité du site de stockage de déchets ménagers, route de P. Isnard, Saint Laurent du Maroni	Communauté de communes de l'Ouest guyanais	INI	4 890000	1 467000
<b>OS08</b>	Installation de stockage de déchets non dangereux des Maringouins	SARL Govindin	INI	12 945030	1 300 000

Pour illustrer ces choix, considérons d'une part l'opération d'extension de la capacité du casier de Saint Laurent du Maroni, route de P. Isnard, qui a dans un premier temps permis de poursuivre la mise en conformité du site de stockage de déchets ménagers. Dans un second temps cette opération comprend également la création d'un second casier de 40 000m<sup>3</sup>,

complétant le premier. Ce projet constitue un enjeu majeur pour la CCOG dans la mesure où il vise à assurer la continuité du service de traitement des déchets pour les communes d'Apatou, Awala Walimapo, Mana et Saint-Laurent du Maroni ; et qu'il répond à une absence d'autre exutoire pour le traitement des déchets de la collectivité de commune.

D'autre part, le projet d'installation de stockage de déchets non dangereux des Maringouins concentre à lui seul près de 13M€ en CT et 1,3M€ de coût FEDER. Il s'agit d'augmenter la capacité de stockage du site jusqu'en 2020, grâce à la création d'un nouveau casier de 24 000 m<sup>2</sup> de superficie soit 224 477 m<sup>3</sup> supplémentaires. Cette installation devrait donc être en mesure d'accueillir les déchets de la CACL, de la communauté de commune de l'Est Guyanais (CEEG) et à désormais de la Communauté de Commune des Savanes (CCDS). Afin d'optimiser l'espace, un compactage sera mis en place. A noter que la décharge des Maringouins est l'un des deux sites autorisés en Guyane.

Les indicateurs de l'OS8 sont en bonne voie en ce début de programmation et notamment grâce à ces deux projets. En effet, les taux de valorisation des déchets (OS8-1) et de déchets allant vers un site autorisé (OS8-2) sont en progression. La capacité de stockage réalisée (OS8-3) atteint plus de 88 400 tonnes, soit 15% de la cible de 2023 (600 000T prévues). Aussi 5 équipements de valorisation devraient être créés (OS8-4) grâce à ces premiers projets programmés, pour les 6 ciblés à l'horizon 2023.

L'objectif de l'OS 9 est d'accroître l'accès de la population à l'eau potable et de permettre un meilleur traitement des eaux usées limitant les rejets non conformes en milieu naturel. Ce, afin d'améliorer durablement la qualité des eaux et préserver l'environnement. Il concerne donc principalement les projets d'extension de réseau et de traitement des eaux usées. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 35M€ dont 19M€ de FEDER. En 2016, pour **8 projets programmés, ce sont 12,3M€ en CT soit près de 5M€ de FEDER** qui ont été programmés, c'est-à-dire 35% de la maquette en coût total et 25,8% en part FEDER. Trois de ces projets, détaillés ci-dessous représentent à eux seuls plus de 10M€ en CT et 4M€ en part FEDER.

OS	Libellé du dossier	Bénéficiaire	Prog	Coût total	UE
OS09	2 projets d'assainissements sur l'île de Cayenne	CACL	INI	4946 424	1862496,8
OS09	Réalisation du pôle d'assainissement des eaux usées Lacroix	Communauté d'agglomération du centre littoral	INI	5 160000	1964000

Dans un premier temps, deux projets d'assainissements sur l'île de Cayenne ont été programmés pour un coût total de près de 5M€ et une part UE de plus d' 1,8M€. L'un porte sur

**l'assainissement des cités périphériques de Cayenne – Bassin Versant Cabassou Madeleine, permettant à la fois de** mettre aux normes les équipements de traitement de la ville de Cayenne, en cohérence avec son schéma directeur d'assainissement et de poursuivre l'extension de son réseau de collecte aux zones prévues en assainissement collectif. L'autre concerne **l'assainissement des cités périphériques de Cayenne – Bassin Versant Cités populaires, qui vise à** mettre en place un réseau commun d'assainissement qui permettra d'augmenter le nombre de foyers reliés et de diminuer le nombre de systèmes individuels d'assainissement. Ces deux opérations permettront de réduire fortement les rejets directs d'eaux usées dans les fossés pluviaux et dans le milieu naturel, d'augmenter le raccordement des eaux usées de la ville de Cayenne, tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

Dans un second temps, la réalisation du pôle d'assainissement des eaux usées Lacroix est également un projet d'ampleur qui s'inscrit dans la stratégie de l'OS 9 visant à proposer des solutions d'assainissement. En effet, le pôle d'assainissement des eaux usées Lacroix s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la CACL et permettra à 20 000 personnes supplémentaires de bénéficier d'un meilleur traitement des eaux usées. Cette donnée contribue ainsi directement à l'indicateur commun CO-19 (population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées), qui est atteint grâce à ce seul projet.

A noter que les indicateurs sont assez inégaux sur cet OS, puisque la majorité des projets programmés, déposés au fil de l'eau, concernaient davantage le volet assainissement que celui alimentation en eau. Ainsi, alors que seulement 9% de la cible est atteinte pour ce dernier volet (puisque 2575 personnes devraient bénéficier d'une meilleure alimentation en eau grâce aux projets programmés (CO18)), c'est par contre 126% de la cible fixée pour l'assainissement qui est atteinte (puisque 25720 personnes devraient voir leur traitement des eaux usées amélioré grâce à ces premiers projets programmés (CO-19)). Ce ratio devrait se rééquilibrer prochainement avec des projets davantage portés sur le volet alimentation en eau.

L'OS 10, dont l'objectif est d'améliorer la conservation et la promotion de la biodiversité amazonienne, n'a pas encore été programmé au 31 décembre 2016. Cela s'explique par le fait qu'il était axé sur la création d'un Observatoire de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG), qui a pris du retard et pourrait être remis en question. L'OS a donc été ouvert à d'autres projets et sa programmation relancée grâce à un AMI spécifique « biodiversité » au cours de l'année qui a vu la sélection de 14 projets dont aucun n'a été déposé dans sa version complète en 2016. Les premiers dossiers ne sont arrivés qu'au premier trimestre 2017, rassurant l'AG sur le lancement de l'OS.

L'objectif de l'OS 11 est d'améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 63M€ dont 37M€ de FEDER. Une enveloppe d'un montant de 12M€ de FEDER est préemptée à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de



Saint-Laurent du Maroni. 4 opérations ont été programmées à ce titre lors du premier comité de pilotage de synthèse local (CPEL) le 28 novembre dernier pour un coût total de 6,5M€, dont 2,6M€ de FEDER.

Au total fin 2016, ce sont **35,7M€ qui ont été programmés dont 18M€ de FEDER**, soit 56,6% de la maquette en coût total et 48,8% en part FEDER. Pour la seule année 2016, 7 nouveaux dossiers ont été programmés, portant à 9 le nombre de projets programmés au titre de l'OS 11 après validation par le Comité de Gestion et d'Engagement (CGE) du FRAFU. Six projets regroupant à eux seuls 30M€ du coût total, sont détaillés ci-dessous, ils intègrent les 4 projets ITI.

OS	Libellé du dossier	Bénéficiaire	Prog	Coût total	UE
OS11	GUY-Aménagement des VRD primaires de la ZAC Eco quartier de Rémire-Montjoly phase 2	Etablissement Public d'Aménagement en Guyane	INI	11381244,3	6828745
OS11	Opération VRD1 des secteurs 2.2 et 2.3 de la phase 2 de la ZAC de Soula dite "Rives de Soula"	EPAG	INI	11 909702	5 557152
OS11	Voie de liaison entre la zone 7 et la rue Paul Castaing	SENOG	ITI	3 600 000	1 620 000
OS 11	Voie de liaison entre la rue Lafontaine et la zone 7 de la ZAC Saint-Maurice	SENOG	ITI	1 314 500	278 803
OS 11	Voie de liaison entre la rue Lafontaine et la zone 4	SENOG	IIT	854 000	384 300
OS 11	Ouvrage hydraulique RN1	SENOG	ITI	780 000	351 000

Quelques exemples permettent d'illustrer ces choix de l'AG, axés sur le développement de voies publiques.

L'aménagement des VRD primaires de l'éco- quartier de Rémire- Montjoly et du Mont Baduel, est porté par l'EPAG et la SIMKO. Il s'agit d'une opération d'équipement de viabilisation primaire qui nécessite la mobilisation de financements publics importants. Ce projet répond aux besoins exprimés par la Commune de Cayenne dans sa programmation de logements, permettant en 2 tranches la réalisation de 101 puis 193 logements. Comme la première, l'opération VRD1 des secteurs 2.2 et 2.3 de la phase 2 de la ZAC de Soula dite "Rives de Soula" est portée par l'EPAG. Elle a pour objet la viabilisation de terrains pour la construction de 700 logements environs (319 logements sociaux 300 lots à bâtir et 80 maisons jumelées). La ZAC de Soula s'est

développée avec comme objectif, l'aménagement d'un nouveau quartier de la commune de Macouria par la création d'un nouvel ensemble urbain accueillant un programme à vocation résidentielle, des commerces et des équipements associés. Ce pôle urbain s'inscrit dans la continuité de territoires déjà urbanisé (Soula 1 et 2).

Enfin, les autres opérations concernent la réalisation de voies de liaison, avec des travaux comprenant les terrassements et les travaux de voiries, l'assainissement des eaux pluviales et l'éclairage public.

A eux seuls ces six projets ne concentrent pas uniquement les financements FEDER les plus importants de l'OS mais permettent surtout d'approcher les cibles de ses indicateurs. Ce sont en effet, sur les 800 logements par an attendus en 2023, près de 400 logements supplémentaires qui sont créés chaque année grâce à ces trois projets (OS11-1), soit 50% de la cible fixée. Et près de 63 000<sup>2</sup> de voirie réalisées sur les 300 000 attendus en 2023, soit 21% de l'objectif atteint.

#### ➤ Bilan des indicateurs de l'axe 4 :

Concernant les déchets, les cibles sont en bonne progression puisque 50% sont atteintes relativement aux équipements de valorisation créés (OS8-4 : 3 sur 6 ciblés), et près de 15% des cibles sont atteintes en capacité de stockage réalisé (OS8-3 : 88 435T sur 600 000 fixées). Par contre seuls 4% des objectifs sont en voie d'être réalisés en termes de capacités supplémentaires de recyclage de déchets (CO-17 : 400T/an sur 10 000).

Concernant l'eau et l'assainissement (CO-18 et CO-19), les cibles sont atteintes respectivement pour 9 et 126%, les efforts ayant été mis jusqu'à présent sur des aménagements permettant un meilleur traitement des eaux usées.

Les éléments relatifs à la biodiversité ne peuvent pas être valorisés au 31/12/2016 puisque l'OS n'a pas encore été programmé.

Concernant l'aménagement urbain néanmoins, 50% des cibles sont atteintes en matière de logements sociaux créés par an (1200 en 3 ans sur les 2400 prévus). Et ce sont 21% des objectifs fixés atteints en termes de surface de voiries réalisées, puisque près de 63 000m<sup>2</sup> ont été effectués sur les 300 000 ciblés d'ici à 2023.

## *Axe 5 : Améliorer l'accueil dans les structures médico-sociales sur tout le territoire*

---

L'axe 5 est dédié à l'amélioration des conditions et capacités d'accueil d'enfants en situation de fragilité sociale dans des structures adaptées. La Guyane connaît des lacunes importantes liées notamment à la distance entre les zones d'habitat et les zones de soin, à l'importance de la population jeune (plus de la moitié de la population a moins de 20 ans dans l'ouest guyanais) et à la croissance démographique très forte. Ces déséquilibres sont particulièrement marqués dans les zones enclavées, disposant d'un maillage infrastructurel plus faible. L'enfance en danger est également particulièrement touchée par ces déséquilibres alors que le nombre d'enfants placés par les services du Département a connu une progression de 33% entre 2009 et 2012. C'est la raison pour laquelle les objectifs de l'OS12 sont tournés vers l'augmentation des capacités d'accueil des enfants en situation de fragilité sociale et une amélioration de la couverture territoriale en structures médico-sociales dans l'Ouest de la Guyane.

Néanmoins, l'axe 5 n'a pas encore été programmé, au 31 décembre 2016. L'enveloppe financière prévue sur cet axe est de 11,8M€ dont 10M€ de FEDER. Cet axe est essentiellement dédié à des projets portés par la Collectivité Territoriale sur l'enfance en danger. Le pré-programme de ce projet est finalisé, le terrain retenu, et les pré-études lancées. Deux gros dossiers sont en cours d'instruction (pour un montant sollicité en part UE de 6,5M€) et un dossier supplémentaire en phase de dépôt prochainement, préjugant d'un démarrage effectif de l'axe en 2017.

Rappelons en effet que l'OS12 a fait l'objet de modification afin de l'ouvrir au-delà du projet retardé de Maison à caractère social et ainsi démarrer activement sa programmation. Les actions éligibles ont été ouvertes aux investissements permettant d'élargir l'offre d'accueil des familles en grande fragilité sociale notamment celles élevant seules leurs enfants. Ces démarches ont néanmoins retardé la programmation. Au final, des projets complémentaires ont vu le jour avant la mise en place de ce projet (qui a débuté suite à la fusion et la mise en place du budget de la CTG). Au 30 Juin 2017, une opération a été programmée permettant d'atteindre la valeur intermédiaire fixée au titre de cet OS. En effet, le projet AKATIJ de construction d'un résidentiel collectif de 25 places verra l'accueil de 10 enfants, 15 femmes et de 10 places d'Appartements communautaires thérapeutiques (ACT) familiaux à AWALA YALIMAPO. D'autres projets sont également en cours d'analyses pour une présentation prochaine dans les futurs comités.

➤ **Bilan des indicateurs de l'axe 5 :**

Axe 5 : Absence de données sur les indicateurs, car l'axe n'a pas été programmé au 31/12/2016. Les explications se trouvent dans les détails relatifs au retard de programmation de l'axe, présentés ci-dessus.

***Axe 6 : Construire et améliorer les infrastructures d'éducation et de formation***

---

L'objectif général de cet axe est de construire et améliorer les infrastructures d'éducation et de formation, et les conditions d'études en vue d'assurer la scolarisation de la population en âge d'être scolarisée, dans un contexte de croissance démographique importante. L'urgence est certes à la construction de groupe scolaire, dans la mesure où les établissements scolaires existants ne suffisent pas à scolariser dans de bonnes conditions l'ensemble des jeunes de Guyane, cependant, cela ne doit pas faire oublier la nécessité de repenser l'utilisation des infrastructures et de sortir de la logique de rattrapage.

L'enveloppe financière prévue sur l'axe 6 est de 40M€ dont 30M€ de FEDER. Au titre de cet axe, l'OS13 a été programmé au 31 décembre 2016, pour un montant total de **17,4M€**, soit 43,5% de la maquette en coût total et **près de 11M€** de FEDER, soit 36,5% de la maquette en part FEDER.

A noter que l'enveloppe va être rapidement consommée sur cet OS, du moins elle est déjà en partie affectée. En effet, un certain nombre de projets est fléché dans un listing de dossiers prioritaires par le groupe technique « construction scolaire ».

En 2016, 2 nouveaux projets ont été programmés, portant à 4 le nombre total pour l'OS 13, dont les deux suivants rassemblent à eux seuls plus de la moitié de la part FEDER programmée.

OS	Libellé du dossier	Bénéficiaire	Prog	Coût total	UE
<b>OS13</b>	Construction du bâtiment du restaurant universitaire	Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Rectorat de la Guyane	INI	6 285 000	2 968000
<b>OS13</b>	Groupe scolaire 2 ZAC Soula	Commune de Macouria	INI	4 977218	3 101774,4

Un premier exemple de projet phare de l'axe concerne la construction du groupe scolaire 2 de la ZAC Soula, qui s'inscrit dans le projet global de la création de la ZAC Soula. Afin répondre en partie au défi du besoin en logements de la Guyane, l'idée de développer un pôle urbain d'une superficie de 400 hectares à Macouria, dans le secteur de Soula, a émergé sous l'impulsion de la Commune avec le concours de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Guyane (EPAG) –voir projets d'aménagements urbains programmés sur l'OS 11 précédemment détaillé-. Cette opération est réalisée en plusieurs phases, permettant dans un premier temps la livraison de 1100 logements entre 2010 et 2015, soit environ 3500 habitants et des locaux commerciaux ; puis dans un second temps la livraison de 1300 logements en 2018. Sur chaque phase, deux groupes scolaires sont programmés. L'opération concerne les études et la phase travaux pour le second groupe scolaire, notamment la construction d'un groupe scolaire de 16 classes, dont 6 classes maternelles et 10 classes élémentaires, ainsi que des équipements connexes tel que : réfectoire, cuisine de liaison, locaux administratifs, locaux de service et locaux spécifiques (BCD, salle de psychomotricité, salle médico-social, CLIS, CLAD. Cette opération comprend également la réalisation d'un parvis béton pour l'accueil des enfants en toute sécurité, des places de stationnement pour le personnel et les parents et une aire de stationnement pour les bus scolaires.

Autre opération de grande ampleur, qui participe autant à la consommation de crédit de l'OS qu'à la bonne progression au niveau des indicateurs, la construction du bâtiment du restaurant universitaire de Cayenne. Il s'agit d'une opération inscrite au contrat de plan Région/CPER 2014-2020, et qui fait partie de la deuxième tranche d'aménagement et de construction de l'Université de Guyane (UG) sur le site Troubiran définie dans le cadre du Schéma Directeur de Développement de l'université de Guyane approuvé en 2004 et réactualisé en 2006. Ce service de restauration sur place prévu dans le cadre du restaurant universitaire est à destination de l'ensemble des occupants du site c'est -à-dire les étudiants, les personnels de l'université. Il prévoit une capacité d'environ 1000 couverts (places assises, pour une production d'environ 1500 repas par jour), valeur qui peut être valorisée en termes d'indicateurs (CO-35) portant sur les capacités d'accueil de la nouvelle structure.

Ce bâtiment est un élément essentiel du dynamisme du campus et son intégration dans l'environnement local. Sa construction porte sur une surface hors-œuvre nette de 1 825 m<sup>2</sup> et comprendra deux parties : celle qui accueille le public et celle réservée à l'administration et aux locaux techniques. Un soin particulier a été apporté au confort intérieur (visuel, acoustique, thermique) en prolongement d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Ces deux projets, permettent non seulement d'absorber une masse important de financements FEDER, mais surtout ils participent à l'atteinte des cibles des indicateurs de l'OS 13. A savoir, la capacité des infrastructures d'enseignement bénéficiant d'un soutien (CO35), atteint ainsi 1830 sur les 1500 places prévues dans les objectifs 2023 du programme, soit 122% de la cible.

## ➤ Bilan des indicateurs de l'axe 6 :

Axe 6 : 122% des cibles sont atteintes pour l'axe 6 relevant des constructions scolaires, puisque 1830 places supplémentaires sont acquises grâce aux projets soutenus renforçant les capacités d'accueil des infrastructures d'enseignement (CO-35), sur les 1500 fixées.

## *Axe 7 : Favoriser l'insertion professionnelle par la mise en place de formations adaptées aux besoins des publics et en adéquation avec le tissu socioéconomique (FSE)*

---

Le bilan de l'économie de la formation professionnelle de ces dernières années a montré une forte inégalité d'offre de formations dispensées sur le territoire guyanais. L'objectif de cet axe est de permettre un accès équitable à la formation afin d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle de l'ensemble des guyanais. Ce dernier passe par une meilleure accessibilité à la formation pour des publics éloignés géographiquement des dispositifs classiques de formation ; par une meilleure adéquation de la formation à la situation et aux besoins des publics cibles et par une plus grande flexibilité des formations dispensées permettant l'accès aux offres d'emploi, aux projets de développement locaux ou à la création et développement d'activité.

L'axe 7 a entamé sa programmation en 2016, avec **4 dossiers programmés au titre des SIEG pour un total de 29,3M€ en coût total et 23,5M€ en part UE**. L'enveloppe dédiée de l'axe étant de 65,6M€, avec une part UE de 52,5M€, on atteint 44,7% de programmation aussi bien en coût total qu'en coût UE.

En effet, l'essentiel des financements a été consacré, d'après la rédaction initiale du PO FEDER-FSE au Services d'Intérêts Généraux de la collectivité territoriale (SIEG). Les projets ont déjà été contractualisés par marché public et ont débuté au cours de l'année 2015. Cependant une ouverture du PO à d'autres types de projets est envisagée afin de booster une programmation qui s'avère plus complexe que prévue via ce seul dispositif. La CTG souhaite ouvrir le PO aux marchés de formation qualifiante sur l'ensemble du territoire de la Guyane, avec une priorité portée sur les secteurs fléchés dans le cadre du FEDER, à savoir par exemple la petite enfance, les métiers de la santé, du tourisme, du bois et des travaux publics, etc. Ces formations seront ouvertes aussi bien aux stagiaires issus du SIEG mais aussi à ceux visés dans la définition du besoin de formation. La proposition de modification devrait être soumise aux membres du Comité de Suivi au cours de second semestre 2017.

Les quatre premières opérations financées couvrent la période d'avril 2015 à décembre 2017. L'objectif visé était de proposer un parcours de formations personnalisé aux populations dans

les territoires isolés de la Guyane, soit 2550 personnes en recherche d'emploi. Le SIEG est un dispositif à entrée/ sortie permanente, avec un objectif annuel de 150 parcours de formation réalisés, à l'exception du bassin du Bas Maroni (300 parcours). Mais, la mise en œuvre de ce dispositif SIEG a souffert de 2 handicaps :

- Les modules de formation proposés dans le cadre des SIEG sont mis en place par un groupement d'organismes de formation. Ce type de montage est une première en Guyane. Cette organisation a nécessité quelques ajustements ayant entraîné un démarrage tardif.
- 2015 était l'année de démarrage. Le dispositif est lancé en avril mais les premiers stagiaires ne sont accueillis qu'au second semestre. Or, initialement, il devait démarrer en janvier. Le retard pris ne sera pas rattrapé.

Ajouté à cela le fait que les populations des territoires isolés souffrent d'un manque d'acquisition de savoirs de base (non francophones, analphabètes...), pouvant être en partie comblé par Programme Régional de Formation de Base (Prefob), qui a néanmoins pris du retard et ne devrait être lancé qu'en septembre 2017. La population des territoires isolés n'ayant pas le niveau requis pour intégrer les SIEG, les premières remontées d'indicateurs sont assez faibles.

Les bassins des communes limitrophes à l'Île de Cayenne, Savanes et Est ont accueilli un plus grand nombre de stagiaires. Par contre, le bassin du Haut Maroni, qui regroupe les communes de Maripasoula et Papaïchton connaît de très grandes difficultés. Sa demande est forte mais les populations ne maîtrisent pas les savoirs de base, nécessaires pour suivre les modules de formation dispensant les SIEG. Sa poursuite est en cours de réflexion par la CTG. En 2015, aucun stagiaire n'a intégré le dispositif et en 2016, seulement 17. Autre bassin en difficulté, le Bas Maroni qui regroupe les communes de Saint- Laurent, Apatou, Grand-Santi. Mana, Awala-Yalimapo. Le démarrage a été timide.

Globalement, la CTG compte sur un regain des stagiaires grâce à la sensibilisation des prescripteurs.

4 SIEGS programmés		Nombre de candidats intégrés au dispositif	Indicateur CdP : dont nb de chômeurs	Programmation	
				Coût total	Coût UE
Bas Maroni	<b>2015</b>	87	87		
	<b>2016</b>	196	196	<b>13 980 444,72 €</b>	<b>11 184 355,78 €</b>
		283	283		
Haut Maroni	<b>2015</b>	0	0		
	<b>2016</b>	17	17	<b>5 193 360,03 €</b>	<b>4 154 688,02 €</b>
		17	17		
Savanes	<b>2015</b>	112	112	<b>5 578 287,63 €</b>	<b>4 462 630,10 €</b>

	<b>2016</b>	97	67		
		209	179		
<b>Est Guyane</b>	<b>2015</b>	90	90		
	<b>2016</b>	139	139	<b>4 596 186,45 €</b>	<b>3 676 949,16 €</b>
		229	229		
<b>Total</b>	<b>2015</b>	289	289		
	<b>2016</b>	449	419	<b>29 348 278,83</b>	<b>23 478 623,06</b>
		<b>738</b>	<b>708</b>		

## ➤ Bilan des indicateurs de l'axe 7 :

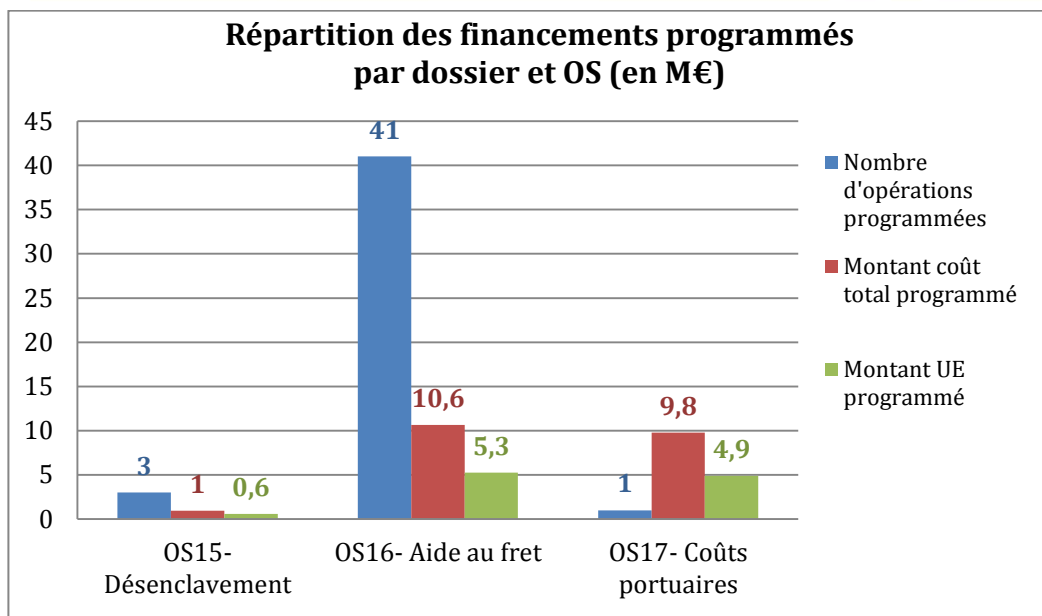
Axe 7 : Les cibles fixées au titre du FSE sont atteintes à hauteur d'environ 10% pour l'OS14-4 (près de 500 demandeurs d'emploi d'un niveau inférieur ou égal au CITE 3 ont été intégrés dans les dispositifs de formation, sur les 4500 ciblés) ; et de 14% pour l'OS14-5 (puisque 708 chômeurs sur les 5100 ciblés ont également bénéficié des SIEG).

## Axe 8 : Diminuer les surcoûts liés à l'ultra périphéricité

La nature d'archipel terrestre de la Guyane se traduit par un enclavement des zones de vies en dehors du littoral atlantique pour lesquelles les transports aériens et fluviaux sont les seuls modes de déplacement disponibles vers les centres administratifs et économiques du département.

Le désenclavement est au cœur de cet axe et s'inscrit ainsi dans une politique globale d'accès aux ressources permettant une croissance économique autonome, équilibrée géographiquement et également dans le cadre d'un meilleur accès pour tous aux services publics fondamentaux. L'axe 8 bénéficie au titre de ces objectifs d'une enveloppe de 84,5M€, comprenant une part FEDER de 52M€. Les 3 OS qui composent cet axe ont été programmés, de manière inégale comme illustré ci-dessous, pour un total de **21,4M€ soit 25,3% de la maquette réservée et une part FEDER de 10,8M€, représentant 20,7% de l'enveloppe européenne.**





L'objectif de l'OS 15 est d'augmenter l'accessibilité des zones isolées pour les personnes et le fret. L'enveloppe financière prévue au titre de cet objectif est de 15,4M€ dont 10M€ de FEDER. Il s'agit du premier OS de l'axe ayant été programmé en 2015, pourtant il reste bien en deçà de la programmation des deux autres. Deux nouveaux dossiers ont été soutenus en 2016, portant à 3 le nombre de projets programmés au total pour un montant total de **950 600€**, dont **606 540M€** de FEDER, soit environ 6% de la maquette à la fois en coût total et FEDER. Le dossier principal, rassemblant 74% du coût total programmé de l'OS demeure l'aménagement du Saut Koumarou NyanNyan détaillé ci-dessous.

OS	Libellé du dossier	Bénéficiaire	Prog	Coût total	UE
<b>OS15</b>	GY - Aménagement du saut Koumarou NyanNyanDEAL	ETAT – Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guyane (DEAL) de Guyane	INI	700000	420000

Le fleuve Maroni marque la frontière entre le Suriname et la Guyane française. Actuellement il est la voie principale (voire unique) aux diverses communes de l'intérieur, situées sur ses rives. En l'absence d'infrastructures routières il permet d'assurer le transport des personnes et des marchandises nécessaires à la vie des habitants du fleuve. La présence de passages difficiles, appelés des « sauts » (rapides), rend les conditions de navigation difficiles et dangereuses en particulier en période de basses eaux. Le saut de Koumarou NyanNyan, sur la commune d'Apatou à proximité du village de Providence, a été retenu pour être aménagé lors de la période d'étiage 2015. En outre, l'ouverture à la prochaine rentrée d'un groupe scolaire au village de

Providence générera une augmentation du trafic lié au transport scolaire. Afin d'améliorer les conditions de navigation (notamment le transport de personnes et plus particulièrement le transport scolaire), l'opération participe au désenclavement intérieur du territoire tout en diminuant les temps d'acheminement. D'autre part la sécurisation du passage des sauts entraînera une diminution des risques accidentels ayant un impact environnemental (chavirement avec déversement dans le fleuve d'hydrocarbures, de matériaux...). Ainsi, la solution retenue consiste à créer un cheminement sur berge, avec des cales d'embarquement et de débarquement à ses extrémités. L'utilisation des matériaux du site sera privilégiée et permettra ainsi de respecter l'aspect naturel du saut. Cet aménagement permettra aux passagers et/ou au fret d'emprunter le cheminement sur berge, pendant que la pirogue franchit le saut à vide. Ensuite les biens et les usagers pourront ré-embarquer dans des conditions de sécurité convenables.

A noter que sur cet OS les indicateurs du programme portent sur le désenclavement aérien (tonne de fret aérien et aérodromes), alors que les trois dossiers programmés jusqu'à présent ne concernent que le transport fluvial. C'est la raison pour laquelle les indicateurs ne peuvent être valorisés pour l'instant.

L'OS 16, visant à compenser les surcoûts des entreprises grâce à une aide au fret est le plus programmé de l'axe. Avec 41 dossiers, soit **plus de 10M€ en coût total soit 5,3M€ en part FEDER**, il a pour objectif de permettre une diminution ou du moins une stagnation du coût des importations par la prise en charge d'une partie des coûts du fret. Ceux-ci sont particulièrement importants du fait de l'éloignement géographique de la Guyane vis-à-vis des sources d'approvisionnement, de l'enclavement intérieur, de l'étroitesse du marché, etc... Les besoins étant élevés, cet OS n'a pas eu de mal à démarrer sa programmation et consommer 59% de son enveloppe (en CT comme en FEDER) en peu de temps. Il permet également d'atteindre la cible fixée par son unique indicateur de réalisation, puisque 41 entreprises ont bénéficié d'un soutien à l'aide au fret (CO-01), sur les 30 ciblées à l'horizon 2023.

Enfin, l'OS17 est axé sur un accompagnement du grand port maritime impacté par des coûts élevés en matière d'acheminement des marchandises, de transport maritime, de manutention portuaire et de taxes aux importations. Le soutien permis par l'OS17 vise ainsi plus spécifiquement la sécurisation du tirant d'eau du GPM, l'amélioration de la qualité de la manutention, l'augmentation des capacités de stockage et la diminution du temps à quai.

Un seul dossier est programmé au 31/12/16 sur cet OS, pour un coût total de 9,8M€ et un coût FEDER de 4,9M€. Il s'agit d'un projet d'entretien des accès portuaires de Dégrad des Cannes. En effet, rappelons que la situation géographique de la côte guyanaise est pénalisante pour le bon fonctionnement des infrastructures portuaires dans la mesure où, située à 500 Km à l'ouest de l'embouchure de l'Amazone, cette côte est soumise à un apport constant de vases rejetées par ce

fleuve et transportée sur le littoral guyanais par les courants côtiers. Cet envasement nécessite ainsi un dragage permanent du chenal d'accès au port de Dégrad des Cannes long de 18 Km et du bassin portuaire. L'opération vise ainsi à entretenir le chenal d'accès au port de Dégrad des Cannes et le bassin portuaire par dragage, garantissant ainsi les conditions de navigation offertes aux navires de commerce pour leur accès aux quais. Ne répondant pas directement à l'indicateur axé sur les surfaces à quai créées ou réhabilitées pour recevoir des navires et/ou conteneurs, ce projet ne nous permet pas pour le moment de valoriser les cibles de l'OS bien qu'il réponde à ses objectifs.

## ➤ Bilan des indicateurs de l'axe 8 :

Axe 8 : Concernant le fret aérien et la gestion des ressources portuaires, aucun indicateur ne peut être valorisé au 31/12/2016. Néanmoins, l'OS16 a bénéficié d'une bonne programmation et l'indicateur relatif aux entreprises soutenues permet de rendre compte de 137% de la cible atteinte (CO-01 : 41 entreprises soutenues sur les 30 ciblées).

Au 30 Juin 2017, 2 dossiers ont été programmés dont l'un contribuant aux indicateurs fixés pour cet objectif spécifique, ce qui n'était pas le cas en décembre 2016, date à laquelle nous devions aborder les éléments. A noter qu'une fois le projet du Grand Port Maritime de Guyane (GPMG) présenté en comité, les objectifs seront atteints. Enfin, rappelons qu'il nous était impossible de programmer des dossiers d'aménagement portuaire tant que le Règlement Général d'Exemption Catégoriel sur les aides d'État (RGEC) n'était pas validé. Il n'y a donc aucune action corrective à présenter, mais une question de retard imposé par une évolution lente de la réglementation de l'Etat membre.

## *Axe 9 et 10 : Mettre en œuvre une assistance technique au profit du bénéficiaire- FEDER (9) et FSE (10)*

---

L'objectif de cette mesure est de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi et de contrôles, assurer les dispositifs anti-fraudes, ainsi que l'évaluation du programme opérationnel FEDER- FSE et des projets cofinancés et d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens (CTE, FEADER, FSE géré par l'Etat, et FEAMP) et les dispositifs européens en matière de RDI, de développement durable, d'aide aux entreprises.

L'enveloppe d'assistance technique au titre de l'axe 9 est de 13,88M€ en coût total, soit 11,79M€ en part UE. Un seul projet a été programmé sur cet axe en 2016, complétant le projet programmé en 2015. Ces deux dossiers, détaillés ci-dessous, portent l'axe à une programmation

de **7,2M€ en coût total, soit 52% de la maquette, dont une part FEDER de 5,9M€, soit 50,2% de sa maquette également.**

n° dossier	Libellé	Bénéficiaire	Prog	Tot	UE
<b>GY0005526</b>	Assistance technique à la clôture du PO 2007-2013	Préfecture de la région Guyane	INI	366000	291000
<b>GY0009840</b>	AT FEDER 2014-2017	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE	INI	6 850260,17	5 634733,13
<b>TOTAL</b>				<b>7 216 260,17</b>	<b>5 925 733,13</b>

La première opération, à destination de la Préfecture de la région Guyane, consiste au financement de la clôture du PO 2007-2013. Elle concerne les salaires de plusieurs agents travaillant en qualité de services instructeurs ainsi qu'une mission externalisée d'assistance technique.

La seconde, à destination de l'autorité de gestion elle-même, consiste à financer les besoins en fonctionnement et en investissement du Pôle des Affaires européennes. Les frais de fonctionnement englobent la masse salariale des agents travaillant sur le FEDER, les frais de mission de ces agents, leur formation, le plan de communication, les études, les frais de gardiennage, de nettoyage, la location immobilière et des frais divers.

Les frais d'investissement représentent les travaux d'aménagement effectués pour l'inauguration du Pôle, l'achat de matériels informatiques, des études permettant la création d'un site internet, la maintenance des logiciels de gestion, etc.

La période financée de ce premier projet débute en janvier 2014 et prend fin en décembre 2017.

A noter que l'axe 10 du programme (assistance technique FSE) n'a pas fait l'objet de programmation au 31 décembre 2016 car peu de dépenses ont été effectuées sur le FSE spécifiquement, les dépenses étant faites conjointement avec le FEDER. Ces dépenses sont par conséquent présentées dans le dossier d'Assistance Technique FEDER.

Un dossier 2015-2017 a été programmé en 2017, pour un montant UE de 686 210,93 € et un CT de 774 714,55 €. Cette donnée ne peut être valorisée sous SFC puisque ce RAMO ne prend en compte que les programmations jusqu'au 31 décembre 2016, mais elle permet tout de même de relativiser les résultats de programmation de cet axe, dans la mesure où ce dossier a permis de financer formations et salaires depuis 2015.

➤ **Bilan des indicateurs des axes 9 et 10 :**

Seule l'assistance technique du FEDER a fait l'objet d'une programmation au 31/12/2016 (Axe 9- OS18). Ce sont 16 comités de programmation réalisés (soit 57% de la cible fixée), 26 parutions (52%) et 35 agents dont les postes ont été financés (soit 206% de réalisation de la cible).

Néanmoins, ces données étant inter fonds, il a été estimé –afin de valoriser également les réalisations du FSE- qu'une division par fond pouvait être réalisée à hauteur de 80% pour le FEDER et 20% pour le FSE. Ainsi, 14 comités dédiés au FEDER, 2 au FSE. Et 21 parutions dédiées au FEDER pour 5 au FSE.

## 10.2 Mesures spécifiques prises

Obligation à l'échelle communautaire et nationale, ce principe est intégré à la mise en œuvre des programmes opérationnels FESI par la Collectivité Territoriale de Guyane.

En effet, il fait l'objet d'une rubrique spécifique des conventions, puisque l'article 12 de celles-ci intitulé « principes transversaux » précise que « *Le bénéficiaire s'engage au respect des principes transversaux de l'Union Européenne tels que définis aux Articles 7 et 8 du Règlement UE N° 1303/2013, à savoir : l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination et le développement durable.* »

De plus, l'égalité femmes/hommes est intégrée comme critère de sélection dans les AMI et appels à projet, qui est pris en compte dans les grilles de notation. Des points sont attribués si le porteur tient compte de ce principe, dans le montage même de son projet, ses objectifs, son public cible ou même au sein de la structure porteuse.

Au sein du département pilotage, une cellule évaluation est en charge de :

- La communication et sensibilisation autour du principe égalité hommes femmes et de non-discrimination (1)
- La constitution de critères de sélection et d'une grille de notation permettant l'intégration concrète de ces principes
- La mise en place d'outils simplifiés (questionnaires/volets évaluation) permettant le renseignement de ces informations, à la fois quantitatives et qualitatives (2)
- S'assurer de leur renseignement régulier via des systèmes d'information (Synergie, Osiris) et des outils mis à dispositions (3)
- Veiller au renseignement et suivi des indicateurs sexués des participants pour le FSE (4)
- Traiter les informations recueillies et en extraire des projets exemplaires et recommandations pour la mise en œuvre des PO (5)
- Réaliser des évaluations spécifiques et renseigner les rubriques approfondies des RAMOs portant sur les principes horizontaux.

(1) En effet, ce premier point reste essentiel puisqu'il permet aux évaluateurs de s'assurer du suivi et de la prise en compte de ce principe :

- En communiquant auprès des porteurs et vulgarisant des principes souvent considérés comme abstrait et flous. Démystifier ces concepts et s'assurer que les porteurs sont capables de s'auto évaluer pour renseigner ces informations fait partie des missions des chargées d'évaluation.
- En accompagnant les instructeurs pour la bonne appréciation de ces critères, afin qu'ils puissent eux aussi évaluer le plus justement possible les projets qu'ils suivent.

(2) Le principe d'égalité hommes/ femmes fait l'objet d'un suivi spécifique qui passe d'une part par le renseignement d'un volet complémentaire évaluation disponible pour le FEDER-FSE, PCIA) par le porteur, où il auto évalue de manière la plus réaliste possible son projet.

(3) D'autre part, par le renseignement par l'instructeur d'une rubrique « obligations réglementaires » mentionnant les principes horizontaux sous Synergie (outils de saisie et de suivi informatique de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE, PCIA).

Les instructeurs ont, grâce à des échanges préalables avec les évaluateurs et à la transmission de grilles d'appréciation, la capacité d'évaluer chaque projet. La prise en compte du principe égalité hommes/femmes et d'égalité des chances fait ainsi l'objet d'une notation qualitative argumentée.

(4) Le cas du FSE : un traitement sexué de tous les indicateurs

A noter également, le programme opérationnel axé sur la formation, l'accompagnement social et professionnel (FSE) contient un système propre de suivi de ce principe d'égalité. Garantir l'égalité hommes femmes au sein de la formation et de l'insertion dans l'emploi est en effet une priorité nationale autant que communautaire et fait l'objet d'une attention particulière de ce programme. L'égalité des chances passe principalement par l'éducation et la formation. La volonté de la Région de réaliser un programme commun FEDER-FSE démontre la nécessité de lier la construction de bâtiments scolaires, la formation professionnelle et le renforcement des capacités des entreprises. En effet, le territoire pourrait voir sa population doubler d'ici 2040, ce qui nécessite de prévoir pour tous les citoyens sur le territoire les conditions de leur insertion dans la communauté nationale et le secteur productif. Cette intégration passe inévitablement par l'éducation qui se doit d'offrir des structures adaptées.

Les actions de formation s'adresseront notamment aux personnes nécessitant une insertion, afin de leur permettre d'accéder à une formation qualifiante, à un emploi et à développer leur productivité. Elles seront ciblées sur les zones hors Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), favorisant un rattrapage des zones jusqu'alors pauvres en formation continue. Les savoirs de base seront bien évidemment promus.

De plus, le programme FSE fait l'objet d'un suivi sexué qui implique de fait que cette problématique d'égalité des genres y est centrale. On parle de « suivi des participants », qui consiste à prendre en compte les caractéristiques socio-professionnelles de chaque personne intégrée au programme, à l'entrée, pendant et à la sortie de sa formation et ce, même 6 mois après celle-ci. Ce suivi sexué, permet d'orienter, ajuster et adapter les formations aux besoins. Il donne lieu à des évaluations régulières et fera l'objet au cours de la programmation 2014-2020 d'une évaluation spécifique.

## (5) Exemples de projets clés

Enfin, au-delà du travail réalisé pour cette nouvelle programmation qui consiste à la sensibilisation, la mise en place d'outils de suivi et de notation, de critères de sélection, en l'affectation de personnel dédié aux évaluations des principes horizontaux (entre autres), etc, il est également important de faire émerger et mettre en valeur des projets exemplaires. Ceux-ci servent à communiquer sur les bonnes pratiques liées à la prise en compte de l'égalité femmes hommes, en les valorisant et à encourager ces dynamiques.

En début de cette nouvelle programmation, il est encore difficile d'évaluer ces bonnes pratiques sur des projets non achevés, cependant l'analyse des VCE permet de faire émerger quelques pistes encourageantes. Prenons l'exemple de l'OS16, relatif à l'aide au fret. Sur 41 projets programmés, 16 ont réalisé le suivi à partir du volet complémentaire, le transmettant à temps pour notre analyse au service instructeur et la moitié révèlent des résultats intéressants permettant de valoriser l'égalité hommes/femmes et la lutte contre la discrimination.

Les dossiers sont majoritairement portés par des équipes mixtes (71%), la part moyenne des femmes est de 26%. Tous les projets s'adressent à un public sans distinction de genre et incluent des actions de formation et/ou sensibilisation à destination de tous et/ou d'un public défavorisé (socialement, géographiquement...). Seulement 14% des projets prévoient une tarification sociale pour favoriser l'égalité d'accès au projet ou à un secteur géographique incluant le projet. Enfin, près de 29% des projets ont prévu d'améliorer les conditions d'accessibilité au sens large, prévoyant des conditions d'accueil aux personnes à mobilité réduite et/ou des outils et activités adaptés aux personnes handicapés, isolées ou en difficultés...

A noter également que la moitié des projets transmis au titre de l'aide au fret font état d'une volonté de formation du personnel, portant à 65 le nombre d'ETP qui pourraient bénéficier d'une formation suite au financement FEDER du projet.

Enfin, en termes prévisionnel, rappelons que le grand projet de TCSP de l'île de Cayenne permettra à tous les habitants de la zone de se déplacer plus aisément vers les zones d'emploi et de formation. Une tarification sociale est prévue pour favoriser l'égalité d'accès. Et une ligne transversale du programme est située autour du numérique, par l'accroissement des services et contenus numériques et le développement de la couverture, est également un vecteur d'égalité des chances, en permettant une diffusion du savoir et en limitant les conséquences de la dispersion spatiale de la population en Guyane. La commune de Saint-Laurent-du-Maroni, au travers de l'ITI, compte en faire un vecteur de cohésion sociale et d'égalité.

## 10.3 Mesures spécifiques prises en faveur du développement durable

Obligation à l'échelle communautaire et nationale, ce principe est intégré à la mise en œuvre des programmes opérationnels FESI par la Collectivité Territoriale de Guyane.

En effet, il fait l'objet d'une rubrique spécifique des conventions, puisque l'article 12 de celles-ci intitulé « principes transversaux » précise que « *Le bénéficiaire s'engage au respect des principes transversaux de l'Union Européenne tels que définis aux Articles 7 et 8 du Règlement UE N° 1303/2013, à savoir : l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination et le développement durable.* »

Au sein du département pilotage, une cellule évaluation est en charge de :

- La communication et sensibilisation autour du principe de développement durable (DD) (1)
- La constitution de critères de sélection et d'une grille de notation permettant l'intégration concrète de ce principe
- La mise en place d'outils simplifiés (questionnaires/volets évaluation) permettant le renseignement de ces informations, à la fois quantitatives et qualitatives (2)
- S'assurer de leur renseignement régulier via des systèmes d'information (Synergie, Osiris) et des outils mis à dispositions (3)
- La consultation des partenaires associés sur le plan technique (4)
- Traiter les informations recueillies et en extraire des projets exemplaires et recommandations pour la mise en œuvre des PO (5)
- Réaliser des évaluations spécifiques et renseigner les rubriques approfondies des RAMOs portant sur les principes horizontaux.

(1) En effet, ce premier point reste essentiel puisqu'il permet aux évaluateurs de s'assurer du suivi et de la prise en compte de ce principe :

- En communiquant auprès des porteurs et vulgarisant des principes souvent considérés comme abstrait et flous. Démystifier ces concepts et s'assurer que les porteurs sont capables de s'auto évaluer pour renseigner ces informations fait partie des missions des chargées d'évaluation.
- En accompagnant les instructeurs pour la bonne appréciation de ces critères, afin qu'ils puissent eux aussi évaluer le plus justement possible les projets qu'ils suivent.

(2) Le principe de développement durable fait l'objet d'un suivi spécifique qui passe d'une part par le renseignement d'un volet complémentaire évaluation disponible pour le FEDER-FSE, PCIA) par le porteur, où il auto évalue de manière la plus réaliste possible son projet.



Ce principe est en effet intégré comme critère de sélection dans les AMI et appels à projet, qui est pris en compte dans les grilles de notation. Des points sont attribués si le porteur tient compte de ce principe, en termes de maîtrise de l'énergie, d'utilisation de ressources durables et locales, de prévention ou réduction des effets néfastes sur l'environnement, d'amélioration de la connaissance sur le changement climatique, sur l'environnement, etc... ou encore à travers le développement des télé applications et encouragement de la dématérialisation (usage réduit de transports, de papier par ex...). Ces critères sont issus des orientations et objectifs fixés par le PO.

(3) D'autre part, par le renseignement par l'instructeur d'une rubrique « obligations réglementaires » mentionnant les principes horizontaux sous Synergie (outils de saisie et de suivi informatique de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE, PCIA).

Les instructeurs ont, grâce à des échanges préalables avec les évaluateurs et à la transmission de grilles d'appréciation, la capacité d'évaluer chaque projet. La prise en compte du principe de DD fait ainsi l'objet d'une notation qualitative argumentée.

(4) A noter également que les partenaires de la CTG, faisant partie de la commission ad hoc évaluation et du comité de suivi, sont régulièrement consultés sur des questions techniques.

Leur avis est en effet pris en compte dans la sélection des projets ou l'orientation des AMI, notamment en faveur du DD. C'est ainsi par exemple Guyane Energie Climat, qui a fourni une expertise pour définir les indicateurs de l'OS6 (OS6-1 et adaptation du CO-34 au contexte guyanais), nous appuyant également pour une méthodologie de calcul et d'analyse de ces données. C'est aussi l'ADEME, ou encore la DEAL qui participent à l'élaboration des AMI et apportent leurs expertises sur les aspects environnementaux que l'AG souhaite faire apparaître plus spécifiquement autour de certaines thématiques (biodiversité et efficacité énergétique par exemple sont deux AMI lancés respectivement en 2016 et 2017)

(5) Exemples de projets clés

Enfin, au-delà du travail réalisé pour cette nouvelle programmation qui consiste à la sensibilisation, la mise en place d'outils de suivi et de notation, de critères de sélection, en l'affectation de personnel dédié aux évaluations des principes horizontaux (entre autres), etc, il est également important de faire émerger et mettre en valeur des projets exemplaires. Ceux-ci servent à communiquer sur les bonnes pratiques liées à la prise en compte du DD, en les valorisant et à encourager ces dynamiques.

Si la thématique du développement durable est au cœur de l'action du programme (les objectifs du PO sont notamment orientés vers la poursuite des efforts de rattrapage et de mise à niveau sur l'eau et l'assainissement ; le développement des infrastructures de traitement, valorisation et collecte des déchets, l'amélioration de la MDE ; le développement de filières d'exploitation durable des ressources ; l'amélioration de la connaissance et des outils permettant cette

connaissance sur la biodiversité amazonienne ou encore une plus grande utilisation des TIC évitant des déplacements inutiles), en ce début de cette nouvelle programmation, il est encore difficile d'évaluer ces bonnes pratiques sur des projets non achevés. Cependant l'analyse des VCE permet de faire émerger quelques pistes encourageantes. Prenons l'exemple de l'OS16, relatif à l'aide au fret. Sur 41 projets programmés, 16 ont réalisé le suivi à partir du volet complémentaire, le transmettant à temps pour notre analyse au service instructeur et la moitié révèlent des résultats intéressants permettant de valoriser la prise en compte du DD. On observe notamment que tous les projets ayant renseignés ces données affirment réaliser des investissements axés sur des options plus économes en ressources et plus durables. Tous ces projets s'engagent également, à travers leur opération ou leur structure de manière plus globale, à prévenir ou réduire les effets néfastes sur l'environnement.

D'autre part, un exemple intéressant pourrait être celui de l'éco quartier Rémire- Montjoly, projet phare de l'OS 11 (axe 4). Intégrant plusieurs composantes du développement durable, le projet a remporté le concours national 2011 des Eco quartier, dans la catégorie « projets d'avenir ». D'un montant FEDER de 6,8M€ (pour 11,4M€ de CT), ce projet développe un nouveau quartier de ville sur 76 hectares, ouvert sur le bourg de Rémire. Il intègre toutes les composantes de la ville : des locaux d'activité économique (artisanat, entreprises de services) sur une zone dédiée, des commerces en rez-de-chaussée d'immeubles, des équipements publics (groupes scolaires, crèches, équipements sportif, locaux associatifs...) et des logements (près de 1400 prévus). Le projet a fait le choix de favoriser la construction bioclimatique, par l'orientation générale du plan de masse et les préconisations imposées aux architectes des bâtiments sur les lots privés ; et d'utiliser au maximum les matériaux locaux dans la production de l'espace public et des constructions. Le projet est également marqué par une volonté d'un aménagement le plus respectueux possible de l'environnement, en privilégiant une déforestation progressive et raisonnée permettant de recréer des lisières autour des espaces urbanisés et de conserver dans les espaces publics les arbres remarquables du site ; en considérant le respect du relief existant par la limitation des remblais et déblais et les constructions dans les pentes ; et en recréant des espaces végétalisés généreux, support notamment de l'acheminement des eaux pluviales vers leurs exutoires.

## 10.4 Communication de données sur le soutien utilisé pour atteindre les objectifs liés au changement climatique

Par rapport aux 11 objectifs thématiques (OT) proposés par l'Union Européenne, la Guyane a fait le choix d'un programme FEDER-FSE resserré, afin d'accroître l'impact des fonds européens, dont plusieurs OT ciblent plus spécifiquement cette thématique :

Dans un premier temps, l'OT 04, qui vise à soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs, s'inscrit dans le cadre de la priorité d'investissement « 4E » axée sur des stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer. Au travers de cette priorité, les OS 6 et 7 du programme FEDER-FSE de la Guyane participent à la lutte contre le changement climatique à travers un renforcement de l'efficacité énergétique d'une part (OS6) et une volonté de développer des transports urbains collectifs propres (OS7). Ce dernier objectif passe par la mise en place d'un grand projet : le TCSP. Basé sur le constat que la congestion routière touche près de la moitié de la population, il projette une action forte visant à la fois à améliorer les conditions de vie, l'attractivité du territoire et la baisse des émissions polluantes. Le grand projet de TCSP sur l'île de Cayenne par la création de deux lignes de transport urbain permettra de favoriser la mobilité en diminuant potentiellement de 27% l'utilisation de la voiture particulière.

Dans un second temps, pour répondre à l'OT 5 dont l'objectif est de « favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques », la Guyane a fait le choix de traiter cette problématique à travers sa volonté d'améliorer la connaissance sur les impacts du changement climatique, qui est très parcellaire en Guyane et pourtant condition préalable à une action directe. Ainsi, l'OT 1 prend en compte cette démarche axée sur une meilleure connaissance, et les outils numériques développés sur l'OT 2 y contribuent également (Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité).

Ainsi, la recherche sur la lutte contre le changement climatique sera soutenue dans l'OS1 pour la recherche. Tandis que l'OS5 est orienté vers une meilleure connaissance du développement des maladies et de leur prévention, permise par les outils numériques qu'il est sensé soutenir. C'est également dans ce cadre que les équipements nécessaires à la mise en œuvre effective de SEAS pourront être financés. En effet, l'accompagnement financier du projet SEAS-Guyane (surveillance de l'environnement amazonien assistée par satellite) sera un élément majeur permettant de mieux connaître le territoire sous tous ces aspects (et donc de mieux calibrer les investissements) mais également de mesurer par exemple les impacts du changement climatique et d'améliorer la connaissance et la surveillance du territoire. Ce projet, porté par la CTG, devrait être déposé pour un montant de 4M€ de FEDER courant 2017.

Dans un troisième temps, l'OT 6 fléchi sur la protection de l'environnement et la promotion d'une utilisation rationnelle des ressources poursuit également ces objectifs d'une acquisition de connaissance sur la biodiversité amazonienne (OS10), ainsi que sur une meilleure gestion et accessibilité aux ressources en eau.

Quant au FEDERUP, il participe également à répondre à ces enjeux, mais aucun OT n'y est rattaché. C'est ainsi la priorité d'investissement 12a, relative au Services de transport de marchandises et aide au démarrage de services de transport, qui rappelle volonté et nécessité d'améliorer les conditions de navigation et de déplacement par voie aérienne pour le développement économique des communes de l'intérieur, le bien-être social des habitants et la diminution des incidences environnementales (transports moins long et moins émetteur de carbone, plus sécurisé pour le transport des matières dangereuses ou l'élimination des déchets etc...). Ce choix est en cohérence avec la stratégie UE 2020 afin de participer à une croissance durable : lutte contre le changement climatique, développement de la mobilité et le « position paper » qui fixe pour les DOM la priorité de l'amélioration de l'accessibilité.

Enfin, pour illustrer ces orientations stratégiques dans la maquette financière du PO, rappelons qu'au titre du soutien destiné à la réalisation des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique, les axes 1, 3 et 4 concentrent 32M€ soit 8,15% du PO. Au 31 décembre 2016 seul l'axe 3 a consommé une partie de cette enveloppe (à hauteur de 193 786,21€), puisque les projets liés à l'OS6 participent directement à promouvoir la sobriété énergétique et renforcer la connaissance sur le changement climatique.

<b>AXE 1</b>	<b>8M€</b>
<b>AXE 3</b>	22,4M€
<b>AXE 4</b>	1,6M€
<b>TOTAL</b>	32M€ Soit 8,15% du PO

## 10.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Comme rappelé dans l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, l'autorité de gestion associe le partenariat au suivi du programme. Il est composé des autorités publiques compétentes, comprenant les services techniques d'Etat (DEAL, DIECCTE, DRRT, etc), les services métiers de la Collectivité Territoriale de Guyane ainsi que le CNES. Il associe également les partenaires économiques et sociaux, ainsi que les organismes pertinents représentant la société civile. Ceux-ci peuvent être associés aux réunions techniques lorsque leur expertise est requise (dans le cadre de l'élaboration et de l'analyse des AMI, ont pu être associés le groupement IRISTA lorsqu'il s'agissait de recherche, ou ONF et Comité du Tourisme s'il s'agissait de biodiversité ou de

tourisme). Ces derniers sont conviés au Comité de Suivi et destinataires des documents de suivi et de mise en œuvre des PO.

De plus, dans le cadre plus spécifiquement du suivi évaluation des PO, une commission ad hoc évaluation a vu le jour au dernier trimestre de l'année 2015. Elle associe également le partenariat et mobilise les expertises techniques de différents acteurs socioéconomiques et statistiques à l'échelle du territoire en fonction des questions abordées à l'ordre du jour. Lorsqu'un des points portait par exemple sur la volonté de réaliser un suivi cartographique de la mise en œuvre du programme, le service SIG de la CTG a été associé pour la mise en place d'un outil spécifique, ainsi que l'IEDOM et l'INSEE pour envisager un partenariat pour la fourniture de données statistiques régulières.

A noter, cette commission s'est réunie depuis sa création 3 fois, soit une fois par semestre, soit deux fois en 2016.

## XI- Informations et évaluation obligatoires conformément à l'article 111

---

### 11.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Aucune évaluation n'a été réalisée en 2016.

Cependant le plan d'évaluation est bien suivi dans le cadre du PO FEDER-FSE. Ses objectifs et la gouvernance qu'il rappelait en matière d'évaluation sont respectés et régulièrement rappelés dans le cadre des commissions ad hoc. Elles ont lieu de manière semestrielle et associent le partenariat, comme expliqué précédemment.

Les résultats de la mise en œuvre du programme et des évaluations sont régulièrement communiqués aux membres du Comité de Suivi, et dans le cadre des commissions ad hoc évaluation.

Quant aux évaluations spécifiques hors RAMOs et RAMOs approfondis, d'après le calendrier du plan d'évaluation portant sur le FEDER- FSE, elles ne débutent qu'en 2017. Il s'agira de réaliser une évaluation sur la mise en œuvre du programme, axée sur les modalités d'organisation et de gestion du programme ; l'évaluation de la stratégie de communication et du plan d'évaluation ; et bien sur le rythme de programmation permettant de définir des recommandations ou ajustements si nécessaire des orientations du PO.

### 11.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, réalisées dans le cadre de la stratégie de communication

La stratégie de communication des fonds européens pour la programmation 2014-2020 vise à accompagner la mise en œuvre efficace des programmes gérés par la Collectivité territoriale de Guyane. Il s'agit aussi d'impliquer les partenaires des fonds européens en Guyane et surtout l'apport de l'Union Européenne sur notre territoire.

Quatre principaux objectifs sont associés à cette stratégie :

- ✓ Définir une stratégie adaptée au territoire et aux programmes

- ✓ Participer à la mise en œuvre efficace des programmes
- ✓ Développer la notoriété de l'union européenne en Guyane
- ✓ Favoriser le travail partenarial

Afin d'y répondre les actions mises en place vise à communiquer pour informer des avancées de la programmation, faire connaître le champ d'intervention de l'Europe en Guyane, valoriser les projets financés sur l'ensemble du territoire et sensibiliser le grand public afin de susciter l'émergence de nouveaux porteurs de projet. Par ailleurs, il s'agit d'animer cette programmation en développant la proximité avec le porteur de projet en multipliant les échanges, de rendre accessible les fonds européens en sensibilisant les individus sur le territoire notamment les zones isolées et en les accompagnants jusqu'au dépôt de leur demande de subvention.

Différents profils de porteurs de projet sont ciblés :

- Entreprises TPE/PME
- EPCI et collectivités
- Chambres consulaires
- Organismes de recherche et universités
- Associations et fondations

Nous pouvons classer les actions réalisées en six catégories :

1. Supports écrits
2. Marchés de communication
3. Internet et Réseaux sociaux
4. Évènementiels
5. Sessions territorialisées
6. Insertions presse

## **1- Supports écrits**

Il s'agit de développer des supports de communication écrits dont la vocation est de mieux faire connaître les fonds européens en général (ex : bulletin d'information Europe) mais également d'expliquer certaines procédures d'une façon pédagogique (ex : guide aide au fret).



Cela passe par une quinzaine de supports de communication supplémentaire (5 flyers, 6 brochures, 4 bulletin d'informations) ; ainsi que le tirage de 1 500 exemplaires par brochure disponible au PAE, à la CTG, dans les communes et téléchargeable sur le site internet de la CTG.

Un support de communication plus institutionnel, tel que le bulletin d'information Eguyane, bimestrielle, a été élaboré depuis le mois de mai 2016 soit 4 parutions pour l'année 2016.



Cette publication de 4 pages reprend l'actualité du PAE (rencontre, appels en cours, infos chiffrées, avancées de la programmation...). Il est disponible au PAE, à la CTG, dans les communes et téléchargeable sur le site internet de la CTG.

## 2- Marchés de communication

Un important marché de conception de support de communication à lots a été lancé en fin d'année 2016 pour une meilleure visibilité de l'Europe en Guyane. Ces divers articles sont



utilisés lors des rencontres avec les porteurs de projets. Ils sont également exploités pour le grand public ainsi que les scolaires. Le marché de communication contient :

- ✓ Objets promotionnels
- ✓ Productions audiovisuelles
- ✓ Conception de supports web (site internet, réseaux sociaux)



### 3- Supports web

La stratégie de communication digitale repose sur :

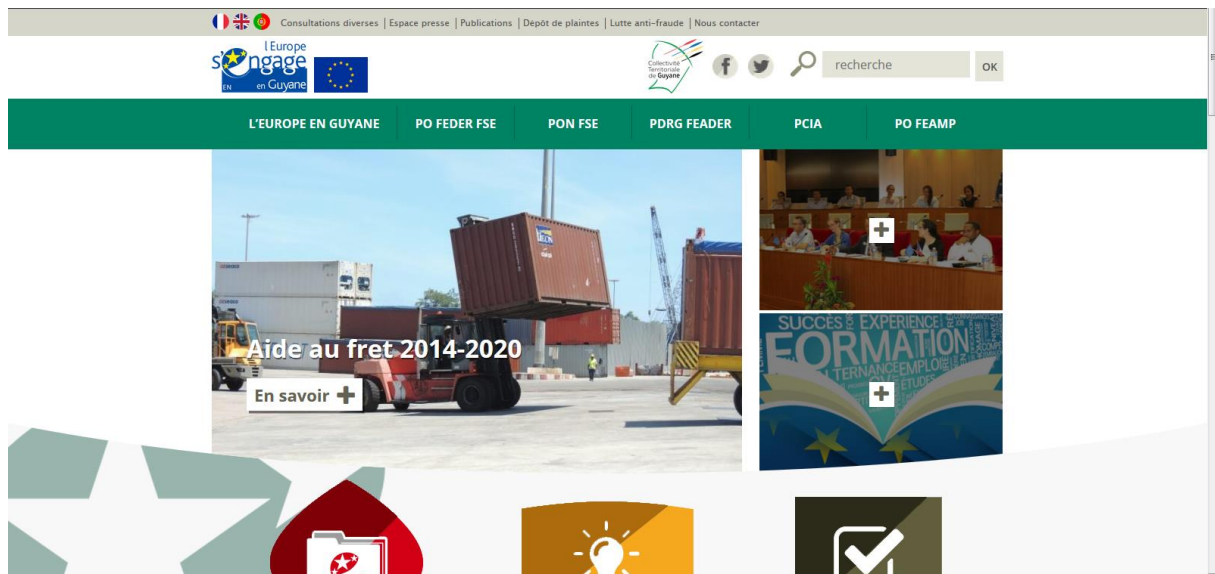
- L'évaluation de la communication des fonds européens 2007-2013
- Une cohérence avec la stratégie de communication multifonds
- Une plus grande accessibilité de l'information européenne
- L'apport d'une image moins rigide de l'Europe en Guyane
- Une plus grande interactivité avec les porteurs de projet
- Une expérience des réseaux via la CTG
- Une vulgarisation de l'information en juste à temps

- Une démystification de l'Europe en créant un personnage fun « Euguy » la mascotte composée à partir du E de l'Europe

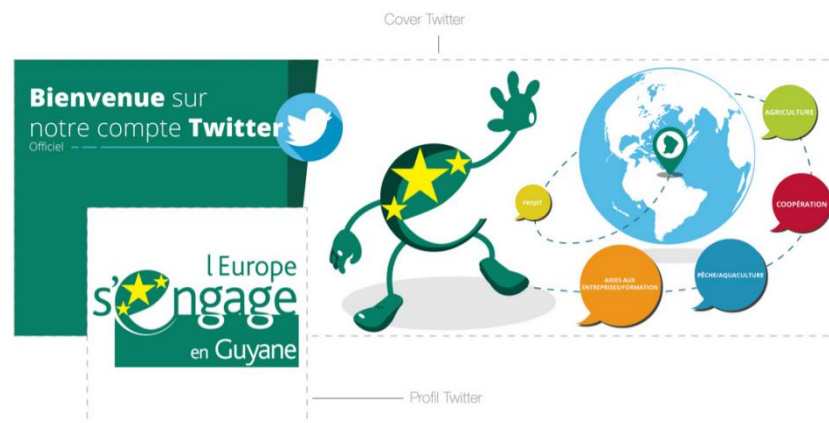
Ainsi la présence de l'Europe en Guyane sur internet prend la forme de :

- 1 site web Internet : [www.europe-guyane.fr](http://www.europe-guyane.fr)
- 1 page Facebook : Europe en Guyane
- 1 compte Twitter
- 1 mur Instagram
- 1 espace vidéo YouTube

## Le site web en cours de finalisation



## Le bandeau twitter



## Le bandeau Facebook



## 4- Les événementiels

La valorisation de l'implication de l'Europe en Guyane passe aussi par la participation ou l'organisation d'événementiel « européen ». Durant l'année 2016, le PAE a mis en place trois comités de suivi dont un international (PCIA), participé à la semaine de l'industrie par le biais de visite de structure financé par les fonds européens auprès de scolaires et mit en place des actions spécifiques au mois de l'Europe en Mai.

### Comité de suivi avril



## Visites terrain



*Vectopole de l'institut Pasteur*



*SIEG de Saint-Georges*

## Comité de suivi novembre



*Visite terrain sur le territoire de Maripasoula*



*Village amérindien (borne fontaine)*



*Centrale hybride*

## Une semaine de l'industrie

La semaine de l'industrie est l'occasion pour le PAE de mettre en avant les entreprises soutenues dans le secteur industriel. Cette semaine étant médiatisée le grand public peut découvrir ces entreprises sous un nouveau jour. Organisée avec la participation de scolaire afin qu'ils découvrent les potentialités de leur territoire.



*Numlab de GDI*



*Solam*



*Cogumer*



*Brique de Guyane*

## Un mois de l'Europe

Le mois de mai 2016, mois de l'Europe a été l'opportunité de lancer le bulletin d'information Eguyane qui reprend toute l'actualité de l'Europe sur le territoire pour tous les fonds et fait un point sur l'avancée de la programmation.

## Bulletin d'information



Cela a aussi été l'occasion de réaliser des sessions d'information générale sur l'intervention de l'Europe auprès de territoire que nous n'avions pas encore approché tels que Maripasoula et Papaïchton. Au-delà de ces sessions cela nous a permis de visiter l'avancée des structures financées.

## Session à Papaïchton



## Session à Maipasoula



### 5- Les rencontres de proximité

Développer les échanges avec les porteurs de projet et susciter l'émergence de nouveaux projets par la mise en place de rencontres régulières avec ou sans partenaire institutionnel.

**50** personnes en moyenne présentes aux sessions d'informations.

Cela peut prendre la forme de :

**Sept sessions d'informations générales ou thématiques** (notamment sur l'aide au fret...)



## Quinze sessions d'informations suite au lancement d'AMI (Bioressources, Microentreprise, Tourisme...)



## Des rencontres individualisées

Plus de 300 entretiens uniques de face à face afin d'accompagner les porteurs de projet jusqu'au dépôt de ce dernier. Auquel s'ajoutent des échanges via les courriels ainsi que les appels téléphoniques. Une relation directe avec le chargé d'accompagnement aux porteurs de projet.





## 6- Les insertions presse

La présence de l'Europe et de son intervention se matérialise par l'achat de page de publicité sur des supports écrits disponible en Guyane. La publicité peut apparaître :

### Dans des magazines



*Magazine Une saison en Guyane*



*Magazine Une saisons en Guyane*



*Guide randonnée Guyane*

## Des retombées presse suite à l'actualité de l'Europe en Guyane

Objectif : Amplifier à moindre frais la visibilité des actions de l'Europe en Guyane

- 13 communiqués de presse réalisés
- 13 articles médias
- 4 interviews radios réalisées
- 7 interviews télévisées réalisées

## Une présence sur les principaux médias :

*Presse écrite :*

- ✓ France Guyane

*Internet :*

- ✓ Guyane 1<sup>ère</sup>
- ✓ Le Kotidien
- ✓ Guyaweb

*Radio :*

- ✓ Guyane 1<sup>ère</sup>
- ✓ Radio Péyi

*Télévision :*

- ✓ Guyane 1<sup>ère</sup>
- ✓ ATV Guyane
- ✓ KTV



## Comité de suivi des fonds européens

12 au 15 avril 2016

Cayenne - Saint-Georges - Saint Laurent



Vendredi 8 avril 2016 – Comité de suivi Guyane des fonds européens

**Le Comité de Suivi des fonds européens aura lieu en Guyane du 12 au 15 avril 2016.** Organisé sur quatre jours, avec des rendez-vous sur le littoral ainsi que dans les bassins de l'est et de l'ouest guyanais, l'occasion sera donnée de faire un point sur la mise en œuvre des différents programmes européens.

Coprésidé par le Préfet et le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), ce Comité de Suivi se compose notamment de membres de la commission européenne, des ministères concernés, d'autorités locales et publiques, des partenaires économiques et sociaux, ainsi que d'organismes de la société civile.

Durant ces journées, les réunions techniques et visites « terrain » s'enchaîneront. Le **Programme de Développement Rural de Guyane (PDRG)** financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) sera également officiellement lancé. La fin de ces journées sera marquée par l'**Assemblée plénière du vendredi 15 avril 2016 à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni.**

**Jeudi 10 novembre 2016 – Session d'information relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Recherche et Bio ressources**

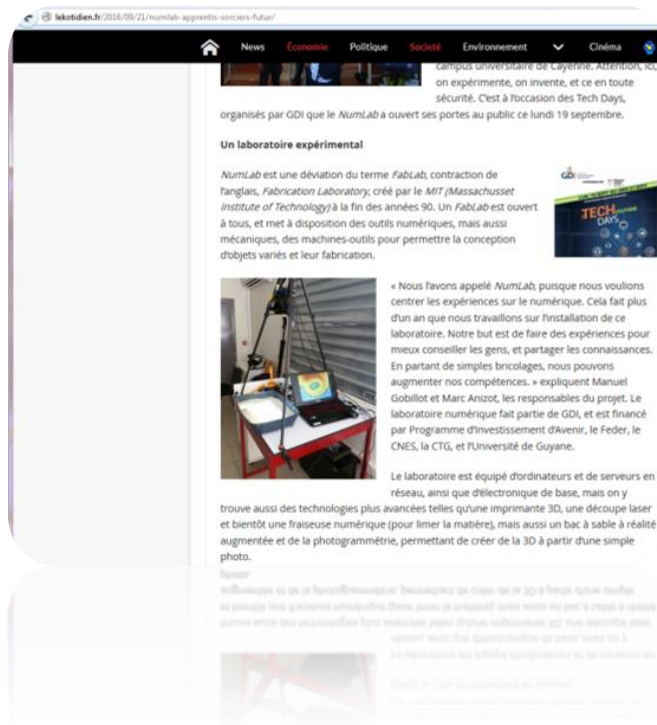
Le Pôle Affaires Européennes de la Collectivité Territoriale de Guyane organise une **réunion d'information et d'échanges sur l'appel à manifestation d'intérêt « Recherche et Bio ressources »** à destination des porteurs de projets :

**Jeudi 10 novembre 2016  
De 15h à 17h**

A la Cité administrative territoriale  
Salle des commissions permanentes  
Carrefour de Suzini à Cayenne

**Le cahier des charges et les procédures seront présentés** aux porteurs de projets potentiels lors de cette réunion. L'appel à manifestation d'intérêt vise à donner les moyens aux chercheurs d'exercer une activité répondant à la thématique prioritaire définie pour cet AMI qui est la recherche dans le secteur des bioressources. L'objectif est de soutenir les programmes de recherche qui répondraient à la thématique de la valorisation des bioressources comme suit :

- la recherche en agriculture orientée vers le soutien au développement de filières à forte



## PO FSE CTG 52M€

Une réponse aux enjeux territoriaux

- ✓ Renforcement du capital humain
- ✓ Amélioration de la compétitivité
- ✓ inclusion sociale des personnes défavorisées

## Axe de financement

Parcours de formation modulaires et personnalisés des demandeurs d'emploi

## Axe d'intervention

- Renforcer l'offre de parcours de formation dans les communes éloignées (en dehors du littoral) ;
- Améliorer l'accessibilité à la formation pour les publics éloignés géographiquement des dispositifs classiques de formation ;
- Optimiser l'adéquation de la formation à la situation et aux besoins des publics cibles.

## Publics

- Demandeur d'emploi et publics de faible niveau de qualification ayant fait l'objet d'une prescription par une structure d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

## XII- Informations complémentaires susceptibles d'être ajoutées, en fonction du contenu et des objectifs du PO

### 12.1 Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

5 projets ont été programmés dans le cadre de l'ITI, pour un montant total de **8,3M€, dont une part FEDER de 3,6M€.**

4 de ces projets relèvent de l'axe 4 et consistent en ouvrages d'infrastructures de liaisons routières ou hydrauliques, qui s'inscrivent dans le champ de l'OS 11. Le 5<sup>e</sup> projet est inscrit à l'OS3, de l'axe 1 puisqu'il s'agit plus spécifiquement d'un aménagement visant à dynamiser l'activité économique de Saint- Laurent.

Ces projets ont été validés dans le cadre du CGE du FRAFU, avant de recevoir un avis favorable dans le cadre du CPSL le 22 novembre 2016 puis du Comité de programmation Europe local « ITI » (CPEL) du 28 novembre 2016 à Saint-Laurent du Maroni.

IDENTIFICATION						PLAN DE FINANCEMENT	
n° dossier	Libellé	Bénéficiaire	Prog	Axe	OS	Total	UE
GY0005488	Voie de liaison entre la rue Lafontaine et la zone 4	SENOG	ITI	4	OS11	854000	384300
GY0005492	Voie de liaison entre la zone 7 et la rue Paul Castaing	SENOG	ITI	4	OS11	3600000	1620000
GY0005493	Ouvrage hydraulique sous la RN1	SENOG	ITI	4	OS11	780000	351000
GY0008712	Voie de liaison entre la rue Lafontaine et la zone 7 de la ZAC Saint Maurice	SENOG	ITI	4	OS11	1314500	278803
GY0006246	Aménagement des parcelles-lotissement d'activités économiques à Saint Laurent du Maroni	CCOG	ITI	1	OS03	1747753	961264
						<b>8 296253</b>	<b>3 595367</b>

Rappelons que l'ITI émerge sur 4 OS, soit 3 axes : l'OS3 portant sur la compétitivité des entreprises (Axe 1), l'OS4 et 5 axés sur le numérique (Axe 2) et l'OS11 promouvant le développement d'infrastructures durables (Axe 4) pour mieux accueillir une population en croissance, telle que caractéristique de la croissance démographique de l'Ouest de la Guyane sur lequel se concentre ce dispositif. La maquette s'élève à 30M€. Elle a été consommée au 31 décembre 2016 (en termes de montant programmés) à hauteur de 12%, ce qui laisse présager un bon rythme de programmation.

Axes du PO FEDER-FSE	Objectifs spécifiques		Montant maquette UE	Montant programmé UE	% montant programmé
Axe 1 (OT3) Encourager la recherche appliquée, les expérimentations et le développement des entreprises	OS3	Economie (projets de ZAE)	2 000 000 €	961 264 €	<b>48%</b>
Axe 2 (OT2) Déployer les réseaux, les usages et les contenus numériques	OS4	Permettre un accès haut débit dans les zones de vie du territoire et accroître les capacités en très haut débit dans les villes	15 000 000 €	0 €	<b>0%</b>
	OS5	Déployer l'offre de services et contenus numériques dans les domaines administratif, scolaire et médical			
Axe 4 (OT6) : Promouvoir un développement durable par les infrastructures adaptées	OS11	Améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance (FRAFU)	13 000 000 €	2 634 103 €	<b>20%</b>
<b>Coût total</b>			<b>30 000 000 €</b>	<b>3 595 367 €</b>	<b>12%</b>

A noter que des réunions de travail régulières ont lieu avec la cellule animation ITI courant 2016, afin de coordonner les actions du numérique à mettre en place à l'échelle du territoire. Deux dossiers FRAFU d'aménagement primaire de VRD comprenant une part UE de 5,25M€ seront déposés courant 2017 au titre de l'OS 11.

En termes de communication, des sessions d'information (Stratégie ITI, procédures,..) se sont déroulées en septembre 2016 à destination des services instructeurs et des services métiers. Une session de formation (procédures, Synergie,..) a également eu lieu en septembre 2016 à destination de l'organisme intermédiaire.

## 12.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

Le Pôle Affaires Européennes, en charge au titre d'AG de la gestion des fonds européens en Guyane, a mis en place dès 2016 des sessions d'informations régulières à destination des bénéficiaires potentiels ou pré sélectionnés afin de les aider à mieux gérer et utiliser les fonds européens.

Ces sessions ont lieu dans un premier temps pour sensibiliser aux AMI et AP lancés, à destination du grand public et des partenaires. Elles permettent de présenter les AMI/AP, leurs critères d'éligibilités et d'encourager les porteurs à se positionner dans les délais et conditions définis. Dans un second temps, ces sessions d'informations sont réalisées une fois les sélections aux AMI faites. Les porteurs pré sélectionnés bénéficient d'une enveloppe réservée et sont donc à ce titre de potentiels bénéficiaires de fonds européens. La session face à ce public restreint prend donc la forme d'une séance pédagogique en vue de former les porteurs au bon renseignement de leur dossier complet et de les inciter à un dépôt rapide de celui-ci.

## 12.3 Progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Aucune action interrégionale ou transnationale n'a eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE en 2016.

## 12.4 Le cas échéant, contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Aucune action contribuant aux stratégies macro régionales et relatives aux bassins maritimes n'a eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE en 2016.

## 12.5 Progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

L'innovation sociale consiste à élaborer de nouveaux projets, services et modèles afin de mieux répondre aux questions sociales. Elle fait partie de la stratégie d'investissements sociaux de l'UE et doit être intégrée à l'élaboration des politiques et liée aux priorités fixées dans le domaine social, comme la mise en œuvre des recommandations par pays (notamment en recourant au Fonds social européen). Les États membres de l'UE doivent créer un environnement réglementaire qui permette et encourage l'innovation sociale et l'économie sociale, tout en

apportant un soutien financier suffisant. En particulier, comme le rappelle le règlement 1296/2013 portant sur l'emploi et l'innovation sociale, il s'agit de « *contribuer à identifier et analyser des solutions innovantes et développer leur mise en œuvre pratique, par l'intermédiaire de l'expérimentation de politiques sociales, afin d'aider, au besoin, les États membres à accroître l'efficacité de leur marché du travail et à améliorer encore leurs politiques de protection sociale et d'inclusion sociale (...) On entend par "innovations sociales", les innovations dont les fins comme les moyens revêtent un caractère social et en particulier celles relatives à la conception et à la mise en œuvre de nouvelles idées (concernant des produits, services et modèles) qui répondent à des besoins sociaux tout en créant de nouvelles relations ou collaborations sociales, bénéficiant ainsi à la société et renforçant la capacité de celle-ci à agir; notamment via la promotion du travail décent et de conditions de travail décentes, d'une culture de la prévention dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, d'un équilibre plus sain entre vie professionnelle et vie privée, et de la bonne gouvernance en matière d'objectifs sociaux, y compris pour ce qui est de la convergence, ainsi que de l'apprentissage mutuel et de l'innovation sociale (...)* ».

De l'OT 1 à 7, l'innovation sociale est un domaine d'action stratégique ciblé dans le PO à travers l'axe 1, 2, 4, 5 et 7 notamment :

Au titre de l'axe 1, L'innovation sociale intervient par exemple pour le soutien aux entreprises dans le tourisme social, éthique, durable et solidaire, les initiatives de la filière « éco-construction - bâti-tropical » comprenant la création, la restauration, la rénovation ou la réhabilitation de bâtiments, ou encore la création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification de jeunes peu ou pas qualifiés.

Depuis le lancement de la programmation Elle sera particulièrement soutenue avec notamment :

- Un AMI lancé sur Le tourisme et notamment le tourisme intégré dont les objectifs consistent en la structuration de la filière touristique, par le développement de l'offre touristique, et la volonté de rendre plus attractif le territoire (en incarnant les valeurs les plus actuelles de l'éco-tourisme) et d'en faire modèle de développement touristique durable. Les projets soutenus dans le cadre de cet AMI concernent le développement d'activité éco-touristiques, la valorisation de site ou équipements culturelles et patrimoniales, le développement et la création de loisir de proximité, etc.
- L'appui au développement des entreprises de services à la personne et les entreprises proposant une organisation du travail en lien avec les problématiques du sous-emploi féminin (horaires adaptés, télétravail, etc.) a également été ciblé et fera l'objet d'un AMI « professions libérales en zones isolées ».
- Le renforcement des TPE par la mutualisation des moyens a été ciblé à travers un AMI « micros entreprises », destiné à encourager les initiatives privées concourant au développement de nouvelles activités, innovantes, susceptibles de valoriser le potentiel du territoire et présentant des perspectives de croissance importante énoncée par la SRI-SI. Il a



été lancé en mai 2016 et a répondu à une demande forte du territoire. En effet 79 dossiers ont été déposés, 39 retenus pour un CT de 17,6M€ soit 6,4M€ de FEDER. Il avait également pour objectif de renforcer le tissu entrepreneurial, accompagnant l'emploi, préservant les savoirs faire des microentreprises en leur donnant les moyens de se moderniser et de se développer.

Enfin, l'axe 1 a vu la programmation d'un projet original en termes d'innovation sociale, sur l'OS3. Il s'agit du développement et renforcement de l'observatoire économique et social du BTP. Il participe à accompagner la prise de décision des partenaires institutionnels en matière d'aménagement, d'ingénierie financière ; à favoriser les bonnes pratiques d'une intelligence économique territorialisée ainsi que l'accès aux informations relatives à l'économie du BTP à tous les publics. Par exemple, dans ce contexte économique particulièrement dégradé, les travaux récents réalisés par l'Observatoire économique et social du marché de la construction en Guyane (CERC), dans sa mission d'animation de l'observatoire de la commande publique BTP, ont autorisé des avancées importantes notamment en matière de financement du logement social.

Au titre de l'axe 2 : L'accès aux services publics par les innovations numériques participera à l'innovation sociale en promouvant l'égalité d'accès des citoyens. Pour les populations des zones isolées, sont notamment concernés les téléformations, la télémédecine, l'expérimentation de la m-banque, cyberguichets, les Espaces Publics Numériques, les cyberpirogues. Une attention particulière est portée aux projets de téléformation et de téléenseignement, notamment en zones rurales et isolées, afin de rendre plus accessibles ces services publics.

L'exemple de la société IDEO Guyane pour le déploiement d'un réseau pour les objets connectés en Guyane, soutenu au titre de l'OS5 va apporter des solutions pour les entreprises guyanaises dans des secteurs très variés, tels que la santé, permettant ainsi d'envisager une aide et un suivi médical adapté aux besoins du territoire, ou encore sur le numérique, par le traitement des données recueillies par les objets.

Au titre de l'axe 4, **l'OS 9 participe à l'innovation sociale à travers** la mise en œuvre d'infrastructures adaptées, telles les pompes à bras ou encore des bornes fontaines, permettant une réponse adaptée aux besoins spécifiques des populations isolées. Ainsi, en 2015 la programmation de bornes fontaines permet à la commune de St Laurent de fournir de l'eau à 1500 usagers de quartiers d'habitat spontané. Le projet s'élève à 140 000€ de CT, pour 98 000 € de FEDER. Toutefois, ces thématiques seront davantage traitées dans le cadre du FEADER.

**Dans un second temps, l'OS 11** participe à l'innovation sociale prônée dans le PO FEDER-FSE. Puisque l'accompagnement de démarches collectives pour la finition des logements et l'aménagement durable dans une optique de mixité et cohésion sociale est encouragé en tant que stimulant du lien social. L'exemple de l'Eco quartier Rémire Montjoly est une bonne

illustration du concept d'innovation sociale, puisque le projet, porté par 3 partenaires (commune, EPAG, DEAL) vise à favoriser l'intégration du quartier dans son environnement urbain, en recréant le lien social entre les habitants, réduisant les distance entre les logements (1400 logements prévus), les services par des transports en commun, l'insertion d'équipements scolaires et de loisirs (jardins, parcs, équipements sportifs et de proximités), dans un même espace. Intégrant de nombreuses composantes du développement durable, le projet a remporté le concours national 2011 des Eco quartier, dans la catégorie « projets d'avenir ». A noter que le projet a fait le choix de favoriser la construction bioclimatique, par l'orientation générale du plan de masse et les préconisations qui s'imposeront aux architectes des bâtiments sur les lots privés. Il privilégie également l'utilisation au maximum les matériaux locaux dans la production de l'espace public et des constructions. Sur la base de l'intérêt du site, ainsi que du contexte guyanais de pénurie de logements et d'espaces de développement d'activités économiques, les trois partenaires ont donc décidé d'urbaniser le secteur, avec l'ambition d'en faire un site pilote à l'échelle nationale (commune, EPAG, DEAL).

En termes de planification urbaine le projet « les rives de Soula » a une dimension d'intégration sociale dans le cadre d'un projet global. Ce nouvel ensemble urbain, soutenu à hauteur de 5,5M€ de FEEDR (essentiellement pour la partie VRD), accueille un programme à vocation résidentielle (sur 700 logements, près de la moitié sont des logements sociaux), des commerces et des équipements associés.

Aussi, l'innovation sociale est au cœur des objectifs de l'axe 5, concernant la promotion d'infrastructures pour l'enfance en danger. Il vise à accompagner et accroître l'insertion sociale d'un public jeune et vulnérable ; mais n'a cependant pas encore programmé au 31 décembre 2016.

Enfin, c'est l'axe 7 qui représente le mieux les actions en faveur d'innovation sociale puisqu'il s'agit de l'axe FSE. Il ambitionne de répondre aux besoins sociaux, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en accompagnant l'accès des personnes vulnérables à la formation, l'emploi durable et de qualité, et en garantissant une amélioration des conditions de travail.

A savoir, en Guyane le ciblage géographique des formations en faveur des publics les moins insérés socialement et géographiquement à travers la programmation des premiers SIEG permet également de promouvoir les savoirs en lien avec l'innovation sociale, notamment pour le public féminin ; et de développer la formation des bénévoles et des salariés de l'ESS (voir partie suivante).

## 12.6 Progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Les diagnostics concernant la situation sociale des populations vulnérables en Guyane révèle une attention plus particulière aux populations isolées. Cela tient au fait de la fracture littoral/intérieure propre au territoire, qui marginalise les populations autochtones, majoritairement localisées dans l'intérieur, et participe à l'isolement de populations du fait de l'enclavement de la Guyane. Les PO de la Guyane sont entièrement tournés vers le rééquilibrage de celle-ci, qui passe notamment par l'action du FEADER dans le développement rural des sites isolés et du PCIA pour les régions transfrontalières.

Le FEDER participe au désenclavement numérique (axe 2), social et professionnel (axe 5 et 7), infrastructurel (axe 4), géographique (axe 8). Il pose notamment dans ses priorités l'action en faveur de l'enfance en danger (Axe 5, non programmé au 31 décembre 2016), et vers une population en mal de formation et d'insertion socio professionnelle (axe 7), sur lequel un focus peut être fait.

### L'axe 7, dédié au FSE

La Guyane est un territoire qui souffre d'une situation de chômage structurellement forte, chômage qui s'élève au sens de Pôle Emploi (mars 2014) à 14,5% et à 22,3% en moyenne chez les 15 ans ou plus. La part des bénéficiaires du RSA est en forte augmentation depuis 2011, traduisant les difficultés d'accès de la population au marché du travail. Les phénomènes de pauvreté et d'exclusion touchent particulièrement les jeunes, les femmes - qui sont souvent les chefs des familles monoparentales, les chômeurs de longue durée voire de très longue durée... En matière d'accès aux services de base et aux services publics, le diagnostic stratégique territorial révèle plusieurs situations qui apparaissent problématiques au regard de la lutte contre l'exclusion sociale, telles qu'un état de santé général préoccupant compte tenu d'une offre de santé inadaptée à la croissance démographique et répartie de manière inégale sur le territoire ; un nombre important de personnes en situation irrégulière sur le territoire, qui rencontrent des difficultés de maîtrise de la langue française notamment, pour lesquelles les enjeux d'inclusion sont plus forts ; l'accessibilité (géographique) aux services publics qui revêt dès lors un aspect fondamental en matière d'insertion sociale et de lutte contre l'exclusion. Pour répondre à ces menaces d'exclusion et aux difficultés d'accès à la formation et à l'emploi, toujours plus fortes dans les sites isolés, la Collectivité Territoriale de Guyane a fait le choix de la mise en place de SIEG (service d'intérêt économique général). Il s'agit d'une commande publique

par octroi de droits spéciaux permettant de cibler des zones géographiques pour la réalisation de formations en faveur des publics les moins insérés socialement. Ce public concerne donc essentiellement des demandeurs d'emploi, des personnes ayant un faible niveau de qualification et ayant fait l'objet d'une prescription qualifiée par une structure d'accueil, d'information, d'orientation et de conseil en évolution professionnelle du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Permettant de déployer une offre permanente de proximité sur les différentes parties du territoire et de proposer un accompagnement global et mieux adapté des personnes, ils ont également pour objectifs d'informer et faire partager les expériences réussies d'innovation sociale ; de promouvoir les savoirs en lien avec l'innovation sociale, notamment pour le public féminin ; et de développer la formation des bénévoles et des salariés de l'ESS.

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des SIEG nous renvoient à la section 10- On constate que 738 stagiaires ont été accueillis dans le dispositif, dont 708 étaient chômeurs. L'enveloppe a été programmée à hauteur de 29,3M€ en CT et 23,5M€ en part FEDER. Elle n'est cependant pas consommée entièrement et fera l'objet de réajustement, en lien avec les réajustements stratégiques que connaîtra également le dispositif.

## Annexes

---

**Annexe 1 : Résumé à l'intention du citoyen**

**Annexe 2 : Informations sur les instruments financiers**

**Annexe 3 : Tableaux des indicateurs et données financières**